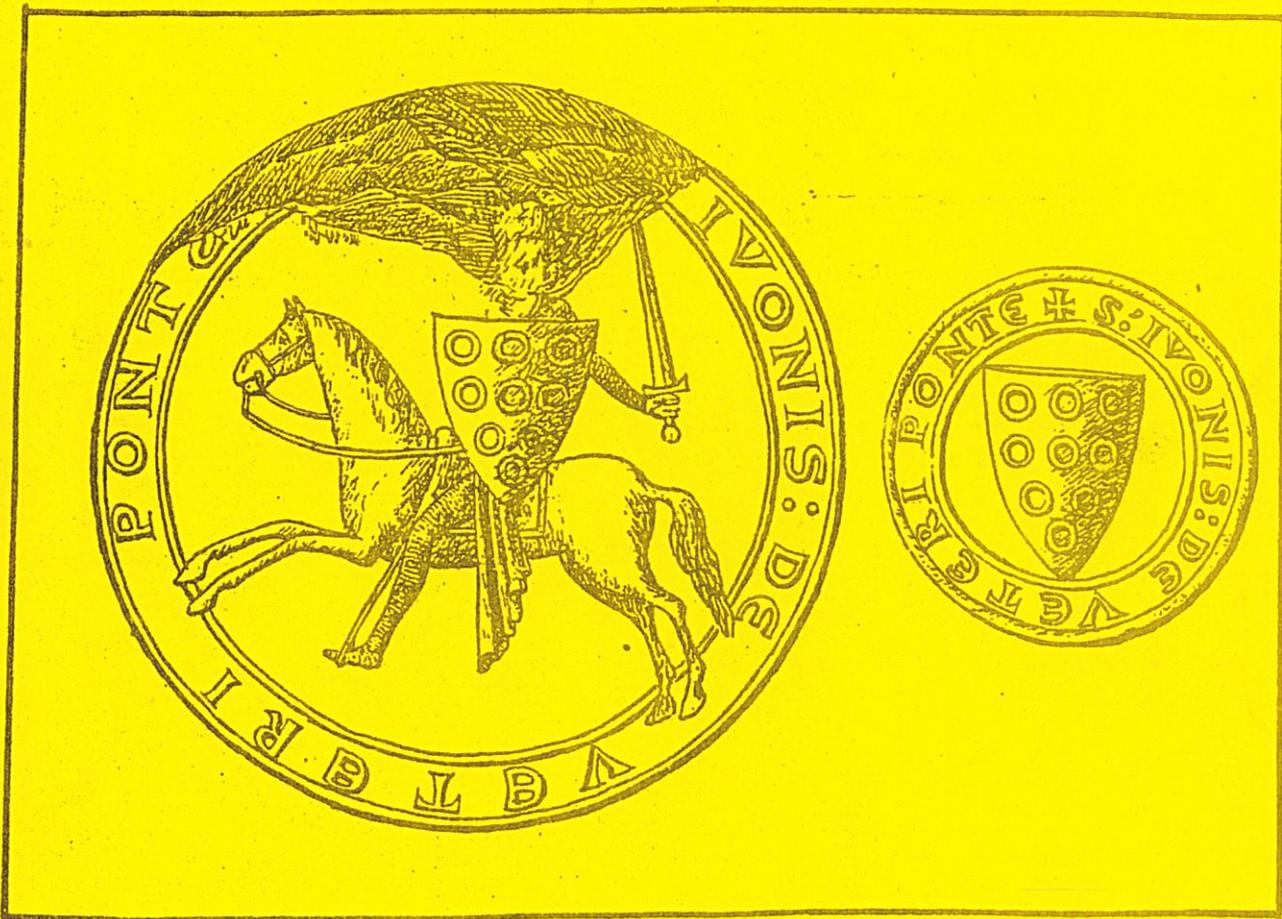


Histoire et Traditions Populaires

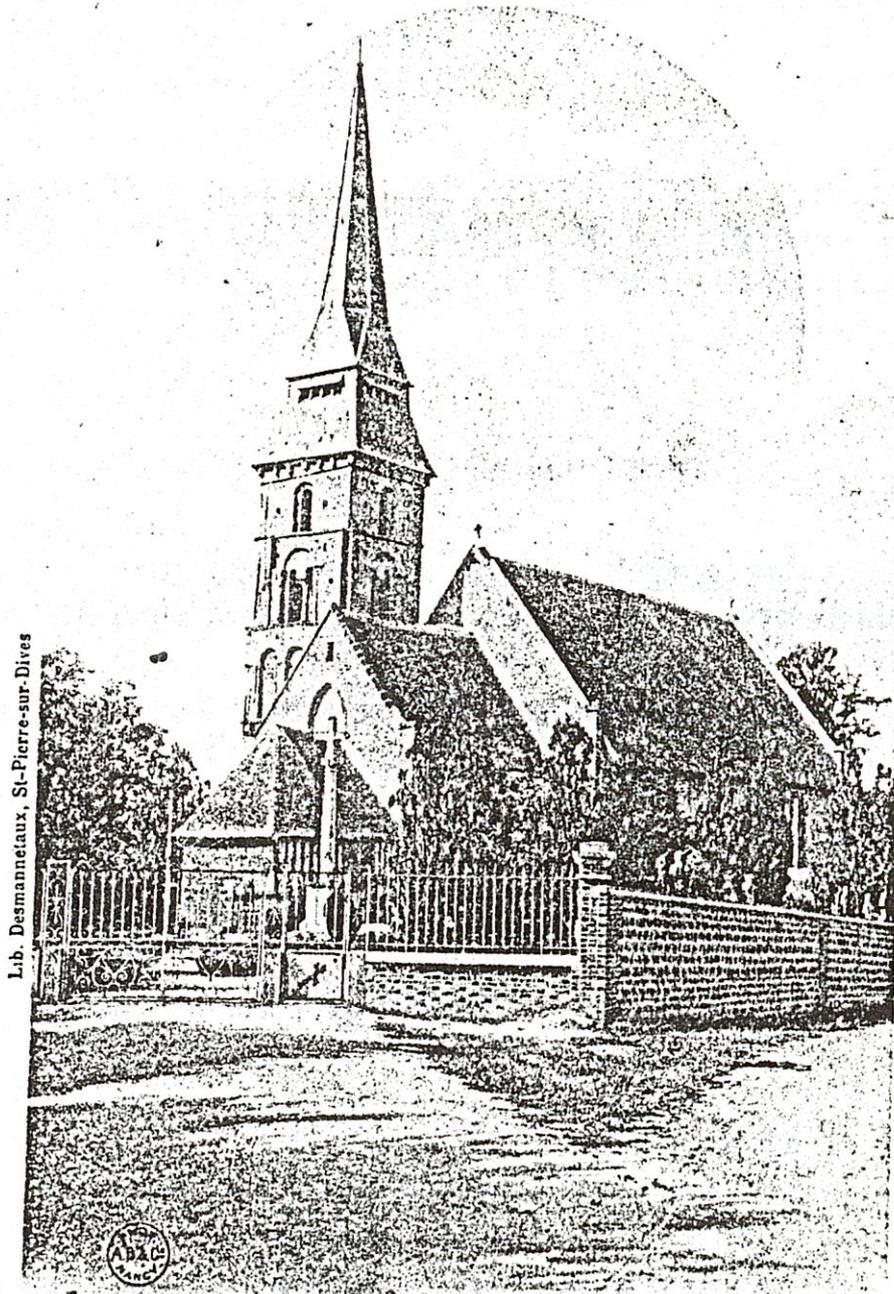


Sceau et contre-sceau d'Yves de Vieux-Pont, 1227.

HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES

DU CANTON DE ST PIERRE SUR DIVES

FOYER RURAL " LE BILLOT " - L' OUDON - 14170 ST PIERRE/DIVES



VIEUX-PONT-en-AUGE. - L'Eglise

HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES

DU CANTON DE SAINT PIERRE SUR DIVES

Bulletin trimestriel publié par Foyer Rural du Billot
L'OUDON - NOTRE DAME DE FRESNAY
14170 ST PIERRE SUR DIVES

Imprimerie spéciale : Foyer Rural le Billot -

N° de publication : ISSN 0298 - 6728

Nombre d'exemplaires : 500

Responsables de Publication: Gérant: Jacky MANEUVRIER

Membres: Yvette DENIS - Marie-Thérèse HUGOT - Paulette BRICON - Thierry BRICON
Michel NIGAULT - François WEBRE - Dominique BORDEAUX - Odile PLEKAN - Danie
MANEUVRIER - Christophe MANEUVRIER - Ginette BELLIER - Almir BELLIER - Yvon
BOUILLE - Jean-Pierre PFLIEGER - Gérard GUILLIN - Chantal GUILLIN - Dominique
FOURNIER - Henri PAUMIER - Solange PAUMIER -

ABONNEMENT

Abonnement ordinaire : 60 F

Abonnement " Bienfaiteur" : 100 F

Pour un envoi par la poste, il convient d'ajouter
au montant de l'abonnement, la somme de 40 F, pour frais d'envoi.

S O M M A I R E

A nos lecteurs		p 5 - 6
Histoire de la famille de Vieux Pont	Christophe MANEUVRIER	p.7 - 20
Le Prieuré St Michel de Crouttes	Bénédicte DUMEIGE	p.21- 24
Fagots et bourrées	Jacky MANEUVRIER	p.25 - 30
Crocly - Fief protestant	Ecole de Crocly	p.31 - 35
Moulins à vent d'autrefois	Henri et Solange PAUMIER	p.36 - 43
Ironie	Solange PAUMIER	p.44
etite histoire de l'école de St Martin de Fresnay	Hélène DAMECOURT	p.45 - 60
La pesée	Madeleine FROMAGE	p. 61
Le pain béni	Madeleine FROMAGE	p. 62
La commission	Bernard GRENON	p. 63-64
Domestiques et servantes	Jacky MANEUVRIER	p. 65 - 68
Exposition - Questionnaire		p. 69 - 76
Liste des Membres Bienfaiteurs 1987		p. 77 - 80

A NOS LECTEURS

AVEC CE NUMERO DU MOIS DE DECEMBRE, S'ACHEVE VOTRE ABONNEMENT...

Nous espérons que les différents articles publiés au cours de cette année vous ont satisfaits et que, une nouvelle fois, vous soutiendrez nos activités en souscrivant un abonnement pour l'année 1988. Nous n'avons pas changé le montant de cet abonnement:

ABONNEMENT ORDINAIRE : 60 F

ABONNEMENT MEMBRE BIENFAITEUR: 100 F

"L'abonnement bienfaiteur " vous permettra d'être tenu au courant des différentes activités du club " HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES " et vous donnera les mêmes droits que les adhérents du FOYER. Nous vous rappelons qu'au cours de l'année passée, nous avons organisé des conférences qui ont été suivies avec beaucoup d'intérêt par un nombreux public:

LAPOMME ET LE CIDRE par Mme de JUNNEMANN

LES CERAMIQUES DU PRE D'AUGE par M. Claude LEMAITRE

LASCAUX par le Docteur PIEL - DESRUISSEAU

ARCHITECTURE ET VIE RURALE par M. Michel COTTIN.

Deux promenades " VISITE DES MANOIRS " dans les régions de LIVAROT et VIMOUTIERS ont regroupé chaque fois plus de 130 participants .

L'exposition " PAYSANS DU PAYS D'AUGE " a accueilli 4000 visiteurs environ et notre " BULLETIN " est diffusé à 420 exemplaires.

Nous avons toujours l'espoir de pouvoir mettre en place dans les locaux achetés par l'Association en 1985, un CONSERVATOIRE de la vie rurale de notre région.

Mais... Nos activités actuelles et nos projets ne pourront être réalisés que si vous continuez à nous apporter votre soutien. Nous vous remercions de l'aide que vous nous avez apportée et de celle que vous nous apporterez en renouvelant votre abonnement le plus rapidement possible.

NOS PROJETS

Au cours de l'année 1988, nous pensons publier les articles et enquêtes suivants:

Le Manoir du Coudray à Tortisambert

Le protestantisme dans la région de St Pierre sur Dives

La famille d'Alphonse ALLAIS, originaire de notre région

Histoire du peuplement et de la formation des paroisses entre la Monne et la Vie

Médecine populaire et Médecine traditionnelle ou comme disait Jean SEGUIN " L'art de soigner Gens et Bêtes"

Ce numéro spécial constituera le catalogue de la future exposition et vous sera livré au mois de Juin.

Des monographies locales : Montpinçon, Notre-Dame de Fresnay

Des enquêtes

REMERCIEMENT

HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES REMERCIE VIVEMENT
Marc LEMAITRE et Christine MILLECAMPS QUI, A L'OCCASION
DE LEUR MARIAGE CELEBRE A MONTPINCON LE 30 AOUT
1987, ONT FAIT DON AU FOYER D'UNE SOMME DE 450 F
NOS PLUS VIFS REMERCIEMENT ET NOS MEILLEURS VOEUX
DE BONHEUR.

" HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES " PRESENTE SES MEILLEURS VOEUX
A SES LECTEURS ET A LEUR FAMILLE POUR L'ANNEE 1988.

HISTOIRE DE LA FAMILLE DE VIEUX - PONT

L. Musset a émis l'hypothèse que Vieux-Pont avait pu appartenir à une vieille circonscription franque " La Centaine qui va de la Dive à la Vie ", subdivision de la cité de Lisieux d'origine pré-normande mais encore mentionnée dans un diplôme d'Henri 1er Beauclerc daté de 1108. (1)

A la base du clocher de Vieux-Pont, à l'extérieur, du côté est, on peut voir une inscription gravée sur une pierre calcaire de 0,39 m sur 0,28 m . On lit aisément

VII ID FEBR OBIIT
RANOLDUS
ILLE FVIT NATVS
DE GESTA FRAN
CORVM ANI
MA EIVS REQVI
ESCAT IN PACE
AM ILLE FEC Istan
ECCLESIA (2)

L. Musset (3) traduit ainsi cette inscription:
" Le 7 des Ides de février (= 7 février) mourut Rainauld; il naquit de la race des Francs. Que son âme repose en paix. Il a fait l'église." Cette inscription semblerait dater de la fin du X ème ou du début du XI ème siècle. (4)

Qui était ce Rainauld, cet "horsain" , Français d'origine et non Normand ? L. Musset hésite entre l'architecte de l'église et le seigneur , patron de cette église. Si cette seconde supposition était la bonne, on pourrait avoir affaire à un membre de cette aristocratie nouvelle mise en place sous Richard II et Robert, c'est à dire à la fin du Xème et au début du XI ème siècles.

(1) L. Musset: Recherches sur quelques survivances de la fiscalité ducale, Bull. de la Soc. des Antiquaires de Norm. LV 1958-1960 p.428

(2) A de Caumont , Statistique Monumentale

(3) L. Musset Les problèmes de l'église de Vieux-Pont en Auge, le Pays d'Auge n° 2 février 1967, P. 8

(4) L. Musset , Les problèmes de l'église ... p.9

(5) L. Musset, les problèmes de l'église ...p.9

Un diplôme de Henri Ier en 1108, confirme à l'Abbaye de St Pierre sur Dives, " Tous les alleux que Néel de Vieux-Pont tint de la Comtesse Lesceline situés entre la Dive et la Vie . (1)

Ce Néel de Vieux-Pont était donc vassal de la comtesse Lesceline dans la première moitié de XI ème siècle, en tous cas avant 1057, date de la mort de la dite comtesse (2). De ce texte deux impressions peuvent se dégager: ou bien le domaine de Néel de Vieux-Pont était très morcelé " entre la Dive et la Vie ", ou bien il était d'un seul tenant et donc très vaste, s'étalant en gros de Bretteville sur Dives (3) à St Michel de Livet ou Mesnil-Bacley (4). Nous penchons plutôt pour cette seconde solution car au XII ème siècle, bien que la baronnie de Vieux-Pont ait été amputée de plusieurs donations faites à diverses abbayes normandes, les barons de Vieux-Pont doivent au duc un service de deux chevaliers (6) ce qui indique l'importance des possessions des seigneurs de Vieux-Pont.

Pourtant, il semble sûr que dès l'époque de la comtesse Lesceline, le domaine de Vieux-Pont ait été partagé entre deux vassaux de l'abbaye: en effet en 1068, un certain Aitard donne à l'abbaye de St Désir de Lisieux la moitié de l'église de Vieux-Pont " et tout ce qui appartient à cette église (...) de cette paroisse dans la part d'Aitard " (7). Qui est cet Aitard qui ne possède qu'une partie du domaine de Vieux-Pont ? Peut-on raisonnablement penser que le domaine de Vieux-Pont ait été partagé entre plusieurs héritiers ? Ce ne peut-être là qu'une supposition, car rien ne nous permet de l'affirmer.

Sous Guillaume le Conquérant, vers la même date et avant 1084 - 1086, date de sa mort (8), un certain Robert de Vieux-Pont donne à l'abbaye de St Pierre sur Dives la seconde moitié de l'église de Vieux-Pont. Ce fait est connu par le diplôme de confirmation de Henri Ier de 1108 (9). Désormais, la paroisse de Vieux-Pont est partagée en deux portions et le restera jusqu'à la constitution civile du clergé.

C'est sans doute à ce même Robert que fait allusion Ordéric Vital (10) lorsqu'il nous dit qu'un certain Robert de Vieux-Pont est tué au cours de la guerre du Maine qui oppose le duc Guillaume à Hubert de Ste Suzanne, pendant le siège de Ste Suzanne. Nous savons (11) que ce siège dura deux ans, du printemps 1084 au printemps 1086. Cela nous donne une "fourchette" pour situer la mort du dit Robert.

(1) R.N Sauvage, les diplômes de Henri Ier pour l'abbaye de St Pierre sur Dives

(2) A. Bisson, St Pierre sur Dives et son Abbaye ...p53

(3) canton de Livarot St Pierre sur Dives

(4) canton de Livarot

(5) Magni Rotuli ...

(7) Version remaniée inédite d'une charte de Guillaume le Conquérant pour St Désir de Lisieux publiée par L. Musset, les problèmes de l'église de Vieux-Pont ... p.4

(8) cf infra

(9) R.N Sauvage, les diplômes de Henri Ier pour l'abbaye de St Pierre sur Dives .

(10) O. Vital

(11) M. de Bouïard, Guillaume le Conquérant, Fayard 1984

Nous connaissons deux autres membres de cette famille de Vieux-Pont qui vivaient à l'époque de Guillaume le Conquérant: tout d'abord un certain Renaud de Vieux-Pont qui devint moine à St Pierre sur Dives et à cette occasion fit une donation à cette abbaye (1). Ensuite, selon Wace (2), Guillaume de Vieux-Pont aurait été présent à la bataille d'Hastings. Mais nous devons prendre cette affirmation avec une certaine réserve, car Wace qui écrit longtemps après les événements, a commis de nombreuses erreurs dans cette liste de compagnons de Guillaume en Angleterre. Toutefois, il est possible que ceci soit vrai, car nous voyons lors des troubles qui suivirent la mort de Guillaume le Conquérant, Guillaume de Vieux-Pont occuper les terres qui appartenaient à l'abbaye de la Ste Trinité à Caen (3) mais ceci sans savoir s'il s'agit du même personnage. De même nous ignorons tout des liens de parenté qui unissent Néel, Robert et Guillaume de Vieux-Pont.

Nous perdons la trace de cette famille pendant les deux premiers tiers du XII^{ème} siècle, pour ne la retrouver que vers 1170. A cette date il semble que la baronnie de Vieux-Pont soit entre les mains de Fouques de Vieux-Pont (Voir tableau n°1). Nous savons également que son oncle Richard fut Abbé de St Pierre sur Dives vers 1160 et qu'il dut mourir en 1161. Ceci nous permet de voir qu'un siècle après l'époque de Guillaume le Conquérant, la famille de Vieux-Pont avait conservé des liens étroits avec l'abbaye de St Pierre sur Dives.

Nous connaissons aussi un certain Yves de Vieux-Pont attesté vers 1170-1178, sans savoir s'il a un lien de parenté quelconque avec la famille dont nous parlons (4). Il existait, en effet, plusieurs fiefs de Vieux-Pont en Normandie, et nous ne savons pas si, déjà à cette époque, ils appartenaient à une seule et même famille comme nous le verrons pour les périodes postérieures.

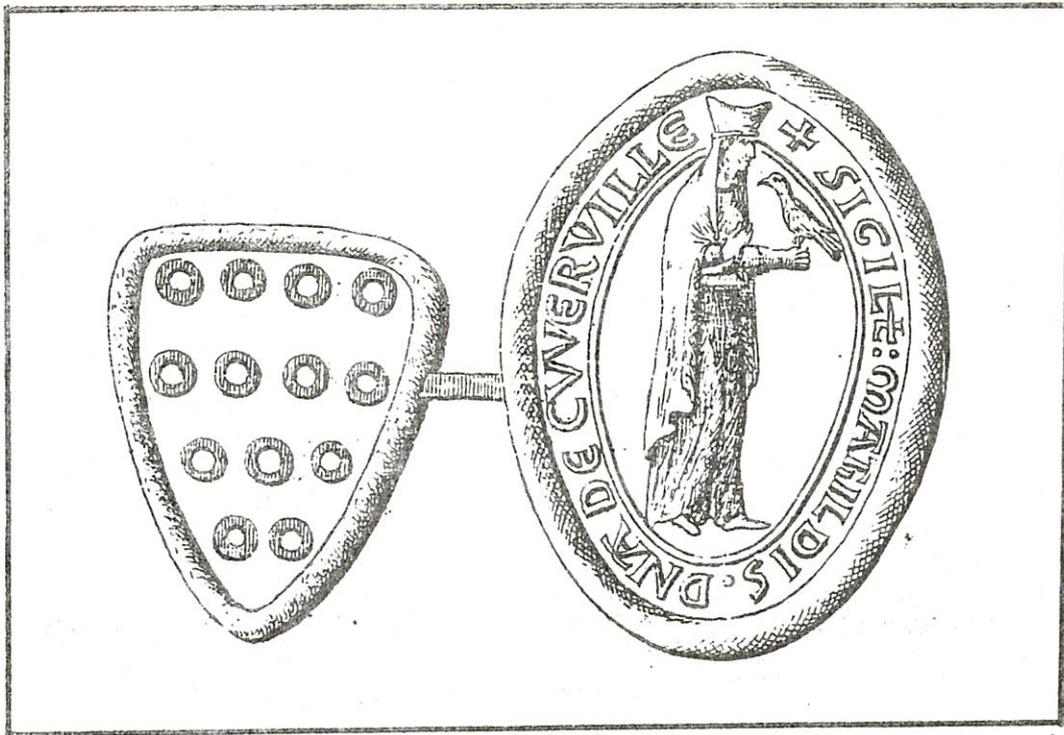
Il se pourrait cependant qu'il s'agisse du père de Fouques, mais ce n'est là qu'une hypothèse.

(1) SAUVAGE R.N. ? les diplomes de Henri Ier pour l'abbaye de St Pierre sur Dives.

(2) WACE, le roman de Rou, éd. A.J. HOLDEN, t. II, p. 196, vers 8347.

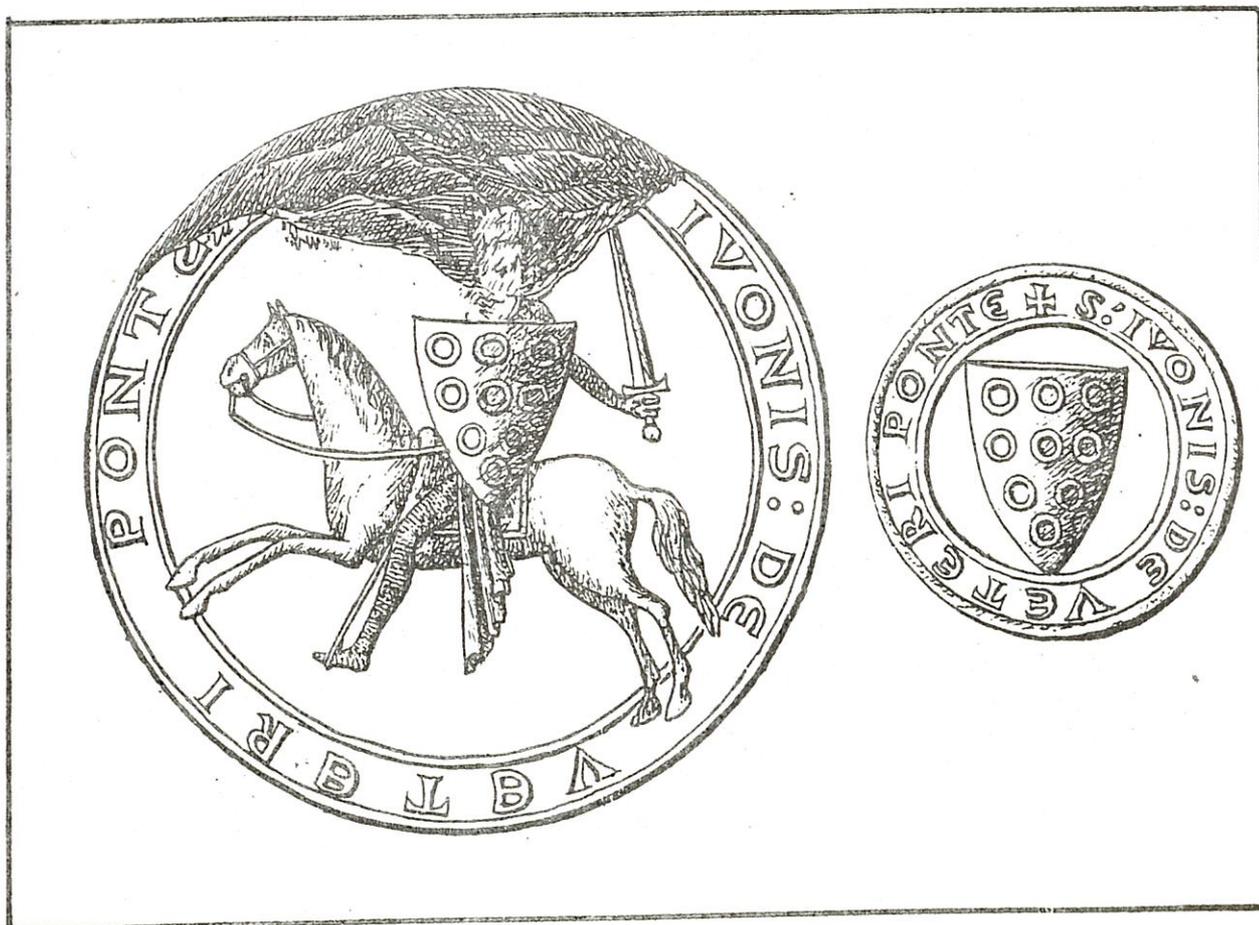
(3) Cartulaire de la trinité de Caen, ms. latin 5650, fol^o. 39 v^o, texte publié par C.H. Haskins, Norman Institutions, p 63 et traduit par M. de Bouard dans documents de l'histoire de Normandie, Toulouse, 1972, p. 111-112.

(4) G.A. de la Roque, Histoire de la maison d'Harcourt,



Sceau et contre-sceau de Mathilde de Cuverville, (ou de Courville) femme de Robert de Vieux-Pont, début XIII è.

Sceaux extraits de: Mancel, les anciennes abbayes normandes, Caen, 1834.
(agrandis de 141 %)



Sceau et contre-sceau d'Yves de Vieux-Pont, 1227.

Cette famille est, par contre, relativement bien connue dans le premiers tiers du XIII^{ème} siècle (voir tableau n° 1). Nous voyons cette famille se scinder en deux branches à la mort de Fouques de Vieux-Pont. L'une s'installe en Angleterre tandis que l'autre reste en Normandie. On peut voir dans ce fait l'une des conséquences de la conquête de la Normandie par Philippe Auguste en 1204 : les seigneurs possessionnés en Normandie et en Angleterre durent choisir leur " camp ". Pour ne rien perdre de leurs biens, les Vieux-Pont se divisèrent.

On remarque également que Mathilde de Courville apporta à Robert de Vieux-Pont le domaine de Courville, domaine qui semble être resté dans la famille jusqu'à la fin du XV^{ème} siècle (voir tableau 3). Nous pensons que ce domaine doit être identifié avec l'actuelle commune de Courville, chef-lieu de canton du département d'Eure et Loir, arrondissement de Chartres. En effet cette famille de Courville était au XI^{ème} siècle apparentée au Giré, famille elle-même liée aux Grandmesnil, aux Montpinçon et aux Tilleul (1). Selon J.M Maillefer (2) la branche directe des Courville s'éteignit avec Yves II de Courville qui, sans enfant, se retira vers 1127 à l'abbaye de Thiron (arrondissement de Nogent le Rotrou, Eure et Loir) dont il avait été le bienfaiteur. Cette Mathilde de Courville aurait donc été, à la fin du XII^{ème} siècle, par un moyen que nous ne connaissons pas, l'héritière du domaine de Yves de Courville. Ceci explique pourquoi Robert de Vieux-Pont fit à la fin du XII^{ème} siècle, des donations à l'église St Père de Chartres.

Signalons encore la présence d'une ferme à St Martin de Fresnay tout près du château de la Rivière, qui pourrait bien devoir son nom à cette famille (3).

Nous pouvons voir également que, dès le début du XIII^{ème} siècle les sceaux des membres de cette famille sont à peu près fixés et ne changeront pratiquement plus (voir annexe n°1 , sceaux de la famille de Vieux-Pont) ce qui est très utile pour identifier tel ou tel seigneur de Vieux-Pont.

Nous perdons à nouveau la trace de cette famille au cours des XIII^{ème} et XIV^{èmes} siècles, ne rencontrant plus que des personnages isolés. Il est toutefois possible que le Jean de Vieux-Pont que nous rencontrons vers 1369 (voir tableau n° 2) soit le même que celui qui est marié à Jeanne de Vendôme et le père de Yves de Vieux-Pont, marié à Blanche de Harcourt (voir tableau n° 3) sans que nous puissions l'affirmer.

(1) J.M Maillefer " Une famille aristocratique aux confins de la Normandie: les Giré au XI^{ème} siècle , cahier de Annales de Normandie n° 17

(2) J.M Maillefer Dp Cit.

(3) Cadastre de St Martin de Fresnay, 1834, parcelles C 66 à C 71

Au début du XV^e siècle, Yves de Vieux-Pont est à la tête d'un très grand domaine, composé de la baronnie de Vieux-Pont, de la terre de Chailloué dans l'actuel département de l'Orne, (nous ignorons quand, et comment cette terre est entrée dans cette famille) des terres de Courville et de Villepreux que nous ne pouvons localiser, et de la baronnie du Neubourg, située dans l'ancien baillage de Pont-Audemer, actuel département de l'Eure.(1)

A sa mère, ce domaine est partagé en deux braches, celle des Vieux-Pont de Chailloué et de Courville qui se scinde à nouveau en deux branches vers 1500; (celle de Courville passe aux mains de la famille de Billy) et la branche des Vieux-Pont, seigneurs de Vieux-Pont et barons du Neubourg, qui se divise à son tour en deux au début du XVI^e siècle.

Nous suivons ensuite assez difficilement l'histoire des seigneurs de Vieux-Pont, car pendant plus d'un siècle ils se prénomment tous Jean, ce qui fait que nous ne savons s'il y eut 3 ou 4 Jean de Vieux-Pont successivement seigneurs de Vieux-Pont. Ce qui est sûr, c'est que le dernier de la série, marié à Catherine Beaufresne, meurt entre 1615 et 1620.. Nous trouvons ensuite un certain Henri de Vieux-Pont attesté en 1641, dont nous ne savons si c'est le fils de Jean de Vieux Pont dont il est question précédemment.

Au XVIII^e, la baronnie de Vieux-Pont passa entre les mains de la famille Dunot de St Maclou, sans que nous ne sachions exactement comment(2)(voir tab.n°4) mais en 1778, cette famille n'est plus en possession de cette terre, car la baronnie de Vieux Pont est alors à vendre.(3)

Voici donc ce que nous pouvons dire de cette famille de Vieux-Pont. Nous sommes conscients des lacunes de cette étude, et nous nous excusons pour les erreurs que nous aurions pu commettre, mais ce travail n'en est qu'à son début. Nous pensons, que ce travail de généalogie, pourra permettre de mieux cerner l'importance de cette famille et de fixer le cadre chronologique d'une prochaine étude que nous consacrerons à la baronnie de Vieux-Pont, où nous nous pencherons cette fois sur sa géographie, ses privilèges, et son histoire économique et sociale.

(1) Sur la baronnie du Neubourg, voir l'ouvrage d'A. PLAISSE, la baronnie du Neubourg, Paris, P.U.F, 1961

(2) A. MARIE, Monographie de la commune de Vieux-Font.

(3) Y. LEMIERE.

Tableau n°1: La famille de Vieux-Pont au début du XIII^e à siècle

FOUQUES de VIEUX-PONT

Attesté en 1172 et 1198. Meurt peu après cette date. Doit au roi un service de 2 hommes. (1, 2 et 3)

ROBERT de VIEUX-PONT

ép. Mathilde de Courville. (4)
possédé en Normandie, à Vieux Pont en Auge et peut-être à Chailloué. (5)
Meurt vers 1205, car à cette date la terre de Vieux Pont passe à un autre Robert sans doute son fils.
(6) En 1202, il donne à l'abbaye ST père de Chartre ses droits sur la voie de Mittainvilliers, et scelle cet acte de son sceau sur lequel figure un écu chargé de 6 annelets. (7)

ROBERT de VIEUX PONT, sgr de Westmoreland
Il confirme en 1210 la donation faite de la ville de Renegill à l'abbaye de Shapp qui appartenait à sa mère Mathilde. Cet acte est confirmé par son frère Yvon.
Il est aussi baillis de Caen et de Roumois. épouse Idoine, fille héritière de Jean de Builly. (14 et 15)

YVON de VIEUX-PONT

Hérite de son père alors qu'il est encore enfant. Il confirme, en 1227 la donation faite par sa mère à l'hôtel dieu de Lisieux. (16) En 1220; alors qu'il était encore mineur, il devait pour le fief de Vieux Pont un service de deux chevaliers. (17)

GUILLAUME de VIEUX-PONT

En 1202 il reçoit du roi Jean la terre de Vieux-Pont qui appartenait à son frère (8) mais ne la conserve pas. (9) Il est surtout possédé en Angleterre: seigneur de la ville de Hardington en 1199(10) dans le comté de Northfolk et possède Aldston et d'autres terres à Tyndal dans le Cumberland. (11)

YVON de VIEUX-PONT

En 1209, une charte du roi Jean confirme à Yvon de Vieux Pont les donations faites par Guillaume roi d'Ecosse des biens que Guillaume son père tenait à Tindale, Elrington; Aldston et Kishake. (12) Pour cela, Yvon doit le service d'un chevalier. Il possède aussi le manoir de Hardington en 1217. Mais devenu ennemi du roi, ses biens sont confisqués. (13)

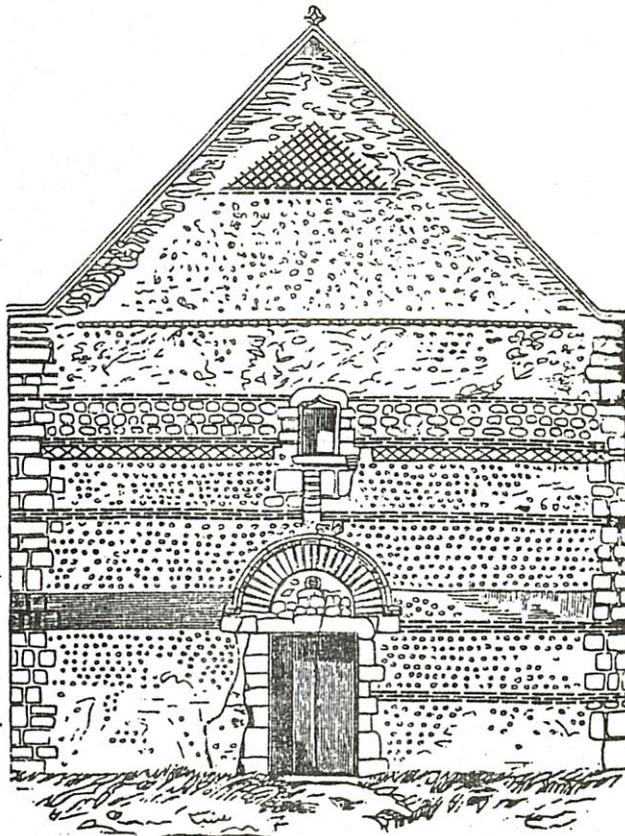
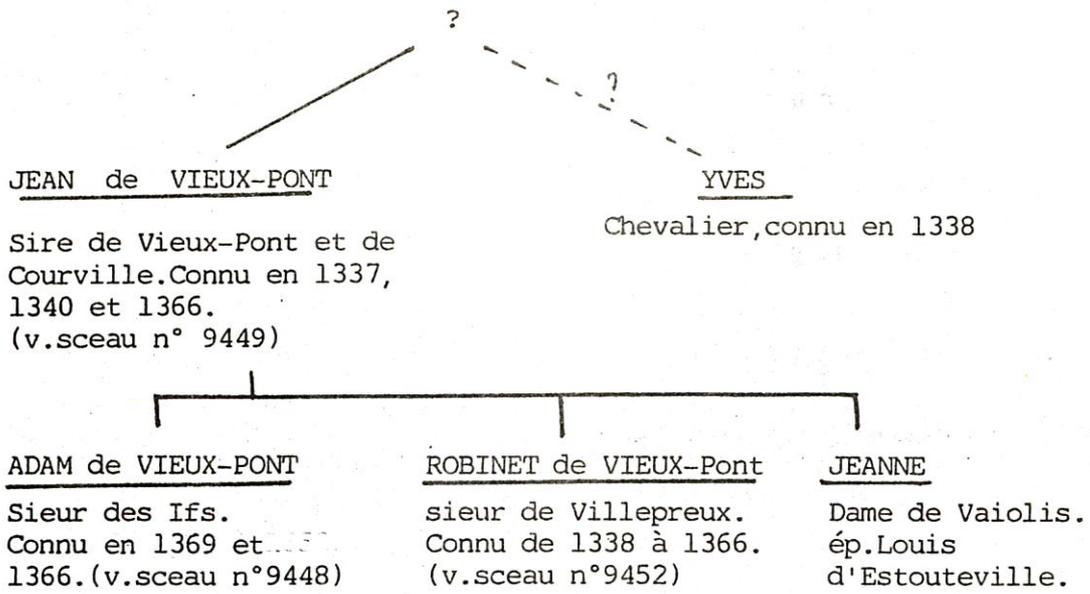
RICHARD de VIEUX-PONT
Chevalier. ép. Mathilde.
Northen A.S. lebert
avant 1247.

JEAN de VIEUX-PONT

Vers 1240-45, son sceau est un écu portant 6 annelets. (18)

(1) Magni Rotuli ... MSAN, t XV p. 7	(10) Stapleton, op. cit. p CCLXV, t II
(2) " " t. XV p. 83	(11) " " "
(3) " " t XVI p. 46	(12) " " "
(4) Stapleton, op. cit. p 121	(13) " " p CCLXVI, t II
(5) " " "	(14) Histoire de la Maison d'Harcourt
(6) M.S.A.N t XV p. 121	(15) " "
(7) Sapleton, op. cit. p CCLXV, t. II	(16) de Caumont Stast. Monumentale
(8) " " "	(17) Stapleton, op. cit. p CCLXVI t II
(9) " " "	(18) " "

Tableau n°2



FAÇADE DE L'ÉGLISE DE VIEUX-PONT-EN-AUGE.

Tableau n° 3 :

ROBERT de VIEUX-PONT + Anne de Tilly
seigneur de Chailloué en 1316

JEAN de Vieux-Pont + Jeanne de Vendome
seigneur de Vieux-Pont et de Courville

YVES de VIEUX-PONT + Blanche d'Harcourt (en 1400)
 seigneur de Vieux-Pont,
 de Chailloué, et de Villepreux
 chatelain de Courville et
 baron du Neubourg.
v. sieau n° 9454

LAURENT de VIEUX-PONT
 Seigneur de Vieux-Pont. Cornu
 † entre 1432 et 1485. † av. 1493

ANTOINE de VIEUX PONT
 Baron en 1496.
 † v. 1500 sans héritier

Marie de Husson
 en 1442

JEAN de VIEUX-PONT

Baron du Neubourg en 1493

Baron de Vieux-Pont à la
 mort d'Antoine.
 ep. Française de Roncherolles
 entre 1498 et 1500

JEANNE
ep. le baron de Beuvillon
 † 1513

LOUISE

Dame de Courville

ep. en 1495 Perceval
 de Billy.

LAURENT de VIEUX-PONT

Baron de Vieux-Pont et
 du Neubourg en 1505
 Connu jusqu'en 1535.

Ep. Jacqueline de Clairebaut en 1518

LOUIS de VIEUX-PONT

BARON DU Neubourg en 1543

ep. Française de Vaux.

entre 1547 et 1563

Jacques de Vieux-Pont
 mort en 1569

JEAN de VIEUX-PONT

seigneur de Vieux-Pont
 en 1505. Connu jusqu'en
 1565, à moins qu'il
 ne s'agisse de son fils.

JEAN de VIEUX-PONT

filis de feu Jean

seigneur de Vieux-Pont et

de la Cornillière en 1608 et 1615
 † entre 1615 et 1620.

HENRI de VIEUX-PONT

connu en 1641

GUILLAUME de VIEUX-PONT

seigneur de Chailloué,
 chatelain de Courville.
 vivant en 1459.

Marguerite

+

d'Estouteville

+ ép. en 2^{nde} nocce:

Jeanne de Beuvillon

Dame des Moustier en Auge

GUILLAUME de VIEUX-PONT
 seigneur de Chailloué

ep. Française d'Estouteville
 soeur de Marguerite

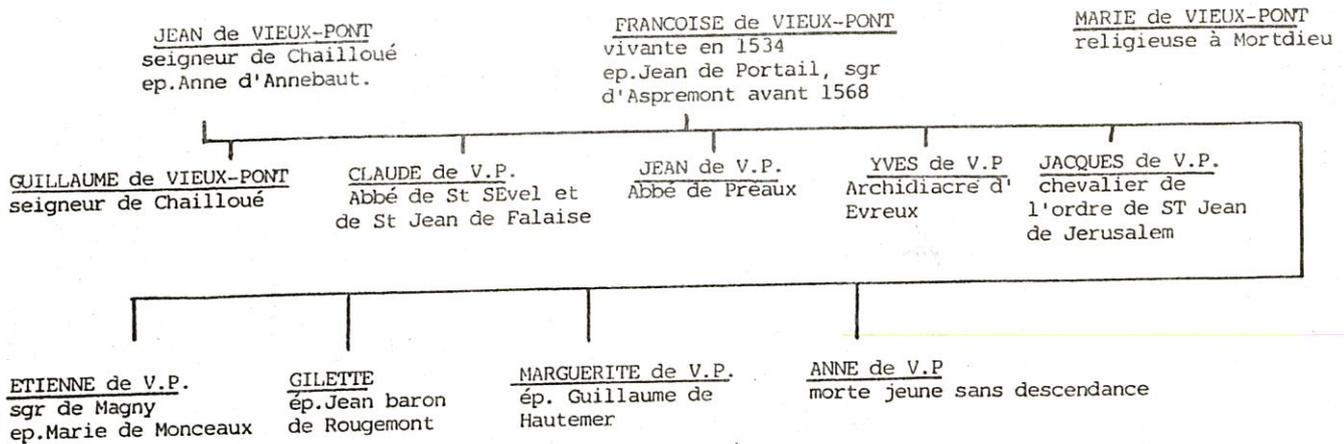
FRANCOIS de Billy

seigneur de Courville

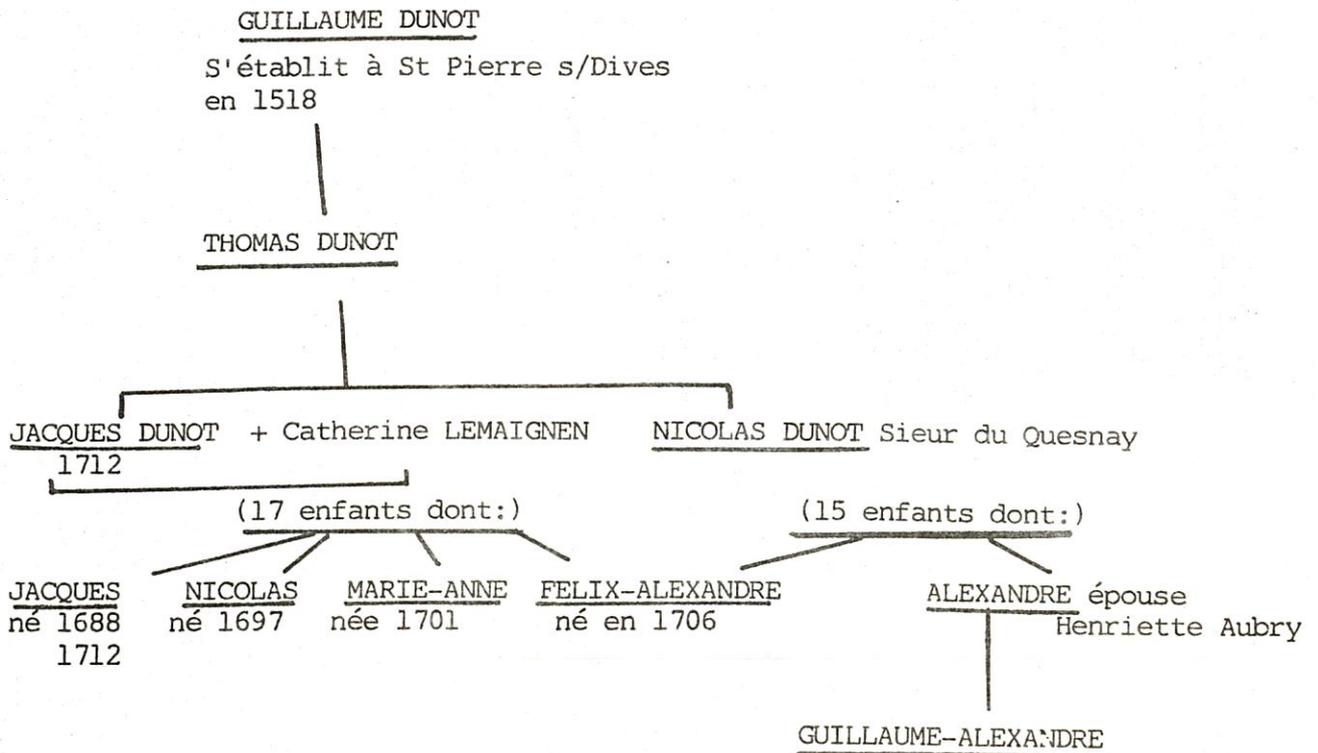
JEAN de VIEUX-PONT FRANCOIS de V.P MARIE de V.P

(Voir tableau n° 4)

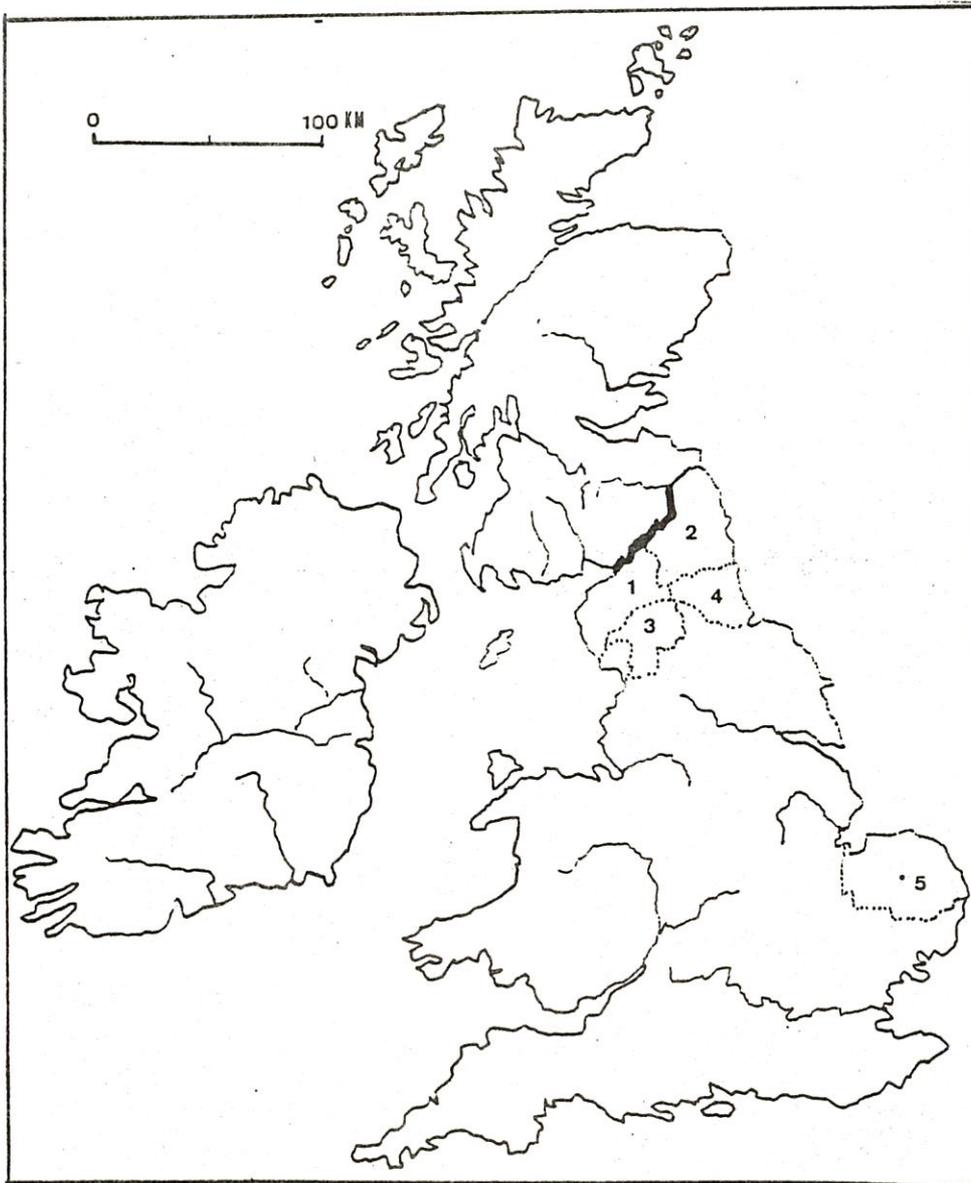
Tableau n° 4: Généalogie des VIEUX-PONT de CHAILLOUE. (XVIè)



Tab. n° 5: Généalogie simplifiée des Dunot, baron de Vieux-Pont



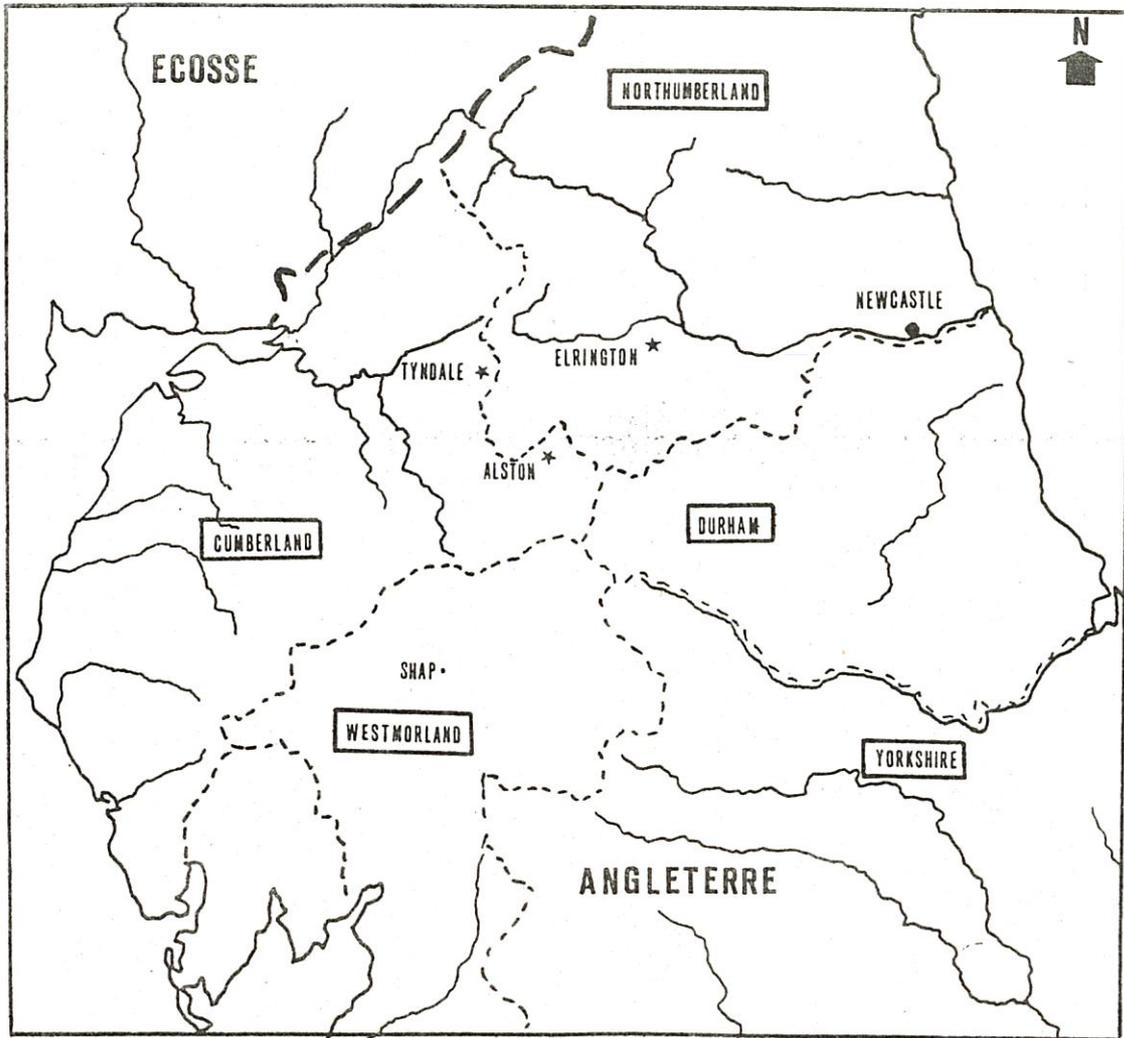
ANNEXE II : LES POSSESSIONS DES VIEUX-PONT EN ANGLETERRE



- 1 CUMBERLAND (COMTE DE)
- 2 NORTHUMBERLAND "
- 3 WESTMORLAND "
- 4 DURHAM "
- 5 HARDINGTON (NORTHFOLK)

CARTE DE LOCALISATION GENERALE

L'ANGLETERRE DU NORD



----- LIMITE DE CONTE
FRONTIERE
COMTE
★ POSSESSION DES VIEUX-PONT
SHAP • ABBAYE

0 1 2 3 KM

n°9448 ADAM de VIEUX-PONT

Sceau rond, 20 mm. Ecu portant 10 annelets, 3.3.3 et 1 au lambel penché d'un timbré d'un heaume aîné d'une tête d'homme supporté à senestre, le seul coté qui subsiste par un lion. Légende détruite

Guerres de Normandie. Quittance de gages. Rouen, le 20 janvier 1369.

(Clair. n°113 p. 8801)

n° 9449 JEAN de VIEUX-PONT

sceau rond 17 mm. Ecu portant 10 annelets, 3?3?3?1 au lambel penché, timbré d'un heaume de face à volet.

IOH DE .IE.....

Guerres de Saintonges. Quittance de gages. Pons, le 26 nov. 1337.

(Clair. n°207 p. 8971)

n°9450 LAURENT de VIEUX-PONT seigneur de Vieux-Pont

sceau rond 25 mm. Ecu portant 10 annelets 3,3,3,1. Légende détruite.

Dédommagement au sujet de l'occupation anglaise de ses terres. Quittance du 31 aout 1499. (Clair. n°113 p. 8801)

n°9451 LAURENT de VIEUX-PONT seigneur et baron du Neubourg, conseiller et chambellan du roi.

sceau rond 34 mm. Ecu portant 10 annelets 3?3,3, et 1, penché, timbré d'un heaume, cimé d'une tête d'homme barbu supporté par 2 lévriers.

S de Lorrant de viez pont

contre sceau:écu aux armes de la face.

S Lorrant de vieux pont

Quittance de pension, 17 mai 1411. (Clair. n°207 p. 8979)

n°9452 ROBINET de VIEUX-PONT, Chevalier

sceau rond de 24 mm. Ecu portant 10 annelets 3,3,3 et 1 à la bande brochant, penché, timbré d'un heaume cimé d'une touffe sur champ réticulé.

A ROBINET VIES PONT

Guerres de Normandie. Pontorson, le 24 mars 1353

n°9453 YVES de VIEUX-PONT, chev. chambellan de duc de Touraine.

sceau rond de 24 mm. Ecu portant 10 annelets 3,3,3 et 1 penché, timbré d'un heaume cimé d'une tête d'homme barbu sur champ festonné.

SEEL YVES DE VIEPONT

Quittance destinée au receveur général des aides. 17 juin 1391. (Clair. 207 P8973)

n°9454 YVES de VIEUX-PONT, sgr de Courville, chev., chambellan du roi, capitaine du bateau de Bayeux.

sceau rond 27 mm. Ecu portant 10 annelets 3,3,3 et 1 penché, timbré d'un heaume cimé d'une tête d'homme barbu supporté par 2 lévriers.

S YVES DE VIESPONT Gage de l'office de capitaine. 28-11-1408. (Clair 207

p. 8975

Bibliographie :

- BISSON.A, Saint Pierre sur Dives et son abbaye, St Pierre sur Dives, 1895.
- CAUMONT (de) A., Statistique monumentale du Calvados, Caen, 1867, rééd. de 1967, t IV, p.515-521
- LA ROQUE (de) G.A., Histoire généalogique de la maison d'Harcourt, Paris, 1662, 4 volumes.
- LECHAUDE d'ANISY, Catalogue analytique des pièces manuscrites des archives du Calvados relatives pour la plupart aux abbayes et prieurés des diocèses de Bayeux, de Lisieux, de Sées, de Rouen et de Coutances, M.S.A.N., t VII et VIII, 1834.
- LECHAUDE d'ANISY et CHARMA A., Magni rotuli scaccarii Normaniae sub regibus angliae, M.S.A.N., t.XV, 1846 et t.XVI, 1852.
- LEMIERE.Y., Communication faite à la société historique de Lisieux sur un document inédit intéressant la baronnie de Vieux-Pont le 8.11.1961, manuscrit sans titre de 10 pages dactylographiées, communiqué par M.Cottin.
- LESEINE, Notes manuscrites concernant la baronnie de Vieux-Pont communiquées par M.Cottin.
- MARIE.A., Monographie de la commune de Vieux-Pont en Auge, manuscrit sans date conservé aux archives départementales du Calvados sous la cote Br. 9501
- MUSSET.L., Les problèmes de l'église de Vieux-Pont, Le Pays-d'Auge, n°2, février 1967, p 3-21.
- MUSSET.L., Recherches sur quelques survivances de la fiscalité ducale, II les anciens impôts de la vicomté de Falaise, B.S.A.N., t.LV, 1961, p 420-435
- SAUVAGE R.N., Les diplômes de Henri Ier pour l'abbaye de St Pierre sur Dives, Mélanges de la société d'histoire de Normandie, 12 è série, Rouen-Paris, p 113-139
- STAPLETON T., Magni rotuli scaccarii Normaniae sub regibus angliae, Londres, 1840-1844, 2 vol.
- VITAL O., Historia ecclesiastica, éd.CHIBNALL, (The ecclesiastical history of Orderic Vitalis), Oxford, 1969-1980, 6 vol.
- WACE, Le roman de Rou, éd.A.J.HOLDEN, Paris, 1970-1973, 3 vol.
- DELISLE L. Scripta de feodus ad regum spectantibus, Recueil des Historiens des Gaules et de la France, t 23 Paris 1876
- DELISLE L; Cartulaire Normand de Philippe Auguste MSAN t XVI, 1852
- DELISLE L. Querimoniae Normannorum, Recueil des Historiens des Gaules et de France t 24, 1ère partie Paris 1904
- MANCEL Les anciennes abbayes normandes, Atlas de 30 planches Caen 1834

Je tiens à remercier M.Cottin pour la gentillesse avec laquelle il à mis à ma disposition les connaissances et les documents qu'il possède.

Christophe MANEUVRIER

LE PRIEURÉ SAINT MICHEL DE CROUTTES

La visite automnale du Foyer Rural du Billot a conduit ses participants au Prieuré Saint Michel de Crouttes, modeste prieuré rural qui a conservé jusqu'à nos jours, la plus grande partie de ses bâtiments constitutifs. Dépendance de l'abbaye de Jumièges qui détenait la baronnie du lieu, le Prieuré présida aux destinées de la région de Vimoutiers durant de nombreux siècles.

Sa situation à mi-pente d'une vallée du Pays d'Auge ornaïse au fond de laquelle coule un affluent de la Monne le singularise de la plupart des établissements monastiques qui sont, de façon générale, implantés dans des fonds de vallée ou sur des plateaux.

Dans l'état actuel des recherches, on connaît relativement peu de choses sur ce prieuré. Cependant, dans le fond 9 H des Archives de la Seine Maritime, plusieurs liasses concernant cet établissement nous permettent actuellement de poursuivre des recherches dans le sens d'une meilleure compréhension de ce lieu.

Les origines du prieuré remontent à la fin du X^{ème} siècle. Un moine anonyme du XVIII^{ème} siècle nous rapporte que " Gautier donna des marques de sa vénération pour l'abbaye de Jumièges en lui cédant, avec l'église de Crouttes tout le domaine de la dite paroisse, la quatrième partie du Mesnil-Renouard en dixmes, prez et bois, avec la forêt entière d'entre Vimoutiers et Crouttes, jusqu'au chemin du Mont St Michel au pont de Vie, à la réserve de deux vavassories ou petits fiefs dans le territoire de Croutte. " (1)

Un prieur accompagné de quelques moines fut envoyé pour administrer le domaine temporel et spirituel; ils avaient la charge de diriger l'exploitation rurale, de recueillir les redevances ... mais l'un d'entre eux faisait également office de curé pour la paroisse de Crouttes. Le Prieuré Saint Michel constituait ce que l'on appelle un prieuré-cure.

En août 1027, Richard II, puis en 1080 Guillaume le Conquérant et enfin, entre 1072 et 1078, Henri II, roi d'Angleterre, confirment les différentes possessions de Jumièges et particulièrement celles de Vimoutiers,

Crouttes, le Renouard. Les papes Eugène III en 1147, Adrien IV en 1156 et Alexandre III en 1163 confirment également ces possessions.

De ces premiers temps, il ne subsiste aucun bâtiment. Peut-être était-ce à l'origine de simples maisons de bois ? Mais avec la période de prospérité économique et les grands défrichements, les moines construisent une chapelle. De plus, au début du XIII^{ème} siècle, un évêque de Lisieux (Jourdain) offre tout le blé provenant de la dîme de l'église Saint Michel de Crouttes aux religieux. A partir de cette époque (1202 - 1208), il y a nécessité d'engranger, stocker une grande quantité de gerbes de blé:

" eis (moines de Jumièges) concessimus totum bladum ex decimis accliesie Sancti Michaelis de Crutis proveniens et appropriavimus predicti cenobii piis resibus aplicandum. " (3)

Ainsi des moines construisent à la fin du XIII^{ème} siècle, une grange qui abritera le produit de la dîme et la récolte de l'exploitation directe du Prieuré.

Le Prieuré reçut la visite de l'Abbé de Jumièges en 1246 et Celle d'Eudes Rigaud en 1267, archevêque de Rouen, qui, au cours de ses visites pastorales signale qu'il y rencontre deux moines qui ont pris quelques libertés avec la règle de Saint Benoît.

La guerre de Cent Ans qui ensanglanta notre région, marqua de son empreinte le Prieuré. La tradition veut que Duguesclin se soit battu à Crouttes et ait délivré notre région des Anglais en 1364. Nous pensons que la construction du logis à demi-fortifié qui se trouve dans le prolongement du pressoir est lié à ces périodes de troubles.

En 1472, le Prieuré est " un petit prieuré rural de très petite valeur " (4) . Un vicaire perpétuel fait office de curé de la paroisse. Il est nommé par Jumièges qui a un droit de patronage. La confirmation ou collation est donnée par l'évêque de Lisieux. Quant à l'administration du domaine, elle est confiée à un " receveur ". Dès 1559, un membre de la famille Pellerin détient cette charge. Lors de la vente du Prieuré comme bien national, son receveur Pierre Pellerin, sieur des Fondis, le rachète. Ses descendants conserveront la propriété jusqu'en 1980. C'est probablement grâce à la volonté de cette famille de conserver son patrimoine familial que nous pouvons maintenant admirer le Prieuré avec la plupart de ses bâtiments.

Nous pouvons répartir les bâtiments en deux catégories: les bâtiments conventuels et les bâtiments d'exploitation. La vocation du prieuré comme exploitation rurale est illustrée par le déséquilibre existant entre les deux types de bâtiments.

La partie conventuelle comprend la chapelle et deux logis. La chapelle que l'on peut dater fin XIII^{ème} siècle est orientée et de modeste dimension. Elle comprend une pièce haute vouée au culte et une pièce basse dont on ne connaît pas bien la fonction. Peut-être était-ce un cellier ? Une ouverture maintenant bouchée au chevet de la chapelle permettait d'éclairer ce lieu. A l'étage supérieur se tient le lieu du culte dans lequel, en 1584, on célébrait " la sainte messe une fois la semaine " et en 1790, Pierre Pellerin était tenu de payer " le chapelain qui dira la messe le vendredi de chaque semaine à la chapelle du dit Prieuré ". La voûte en merrain, récemment rénovée, est en berceau. Une crédence endommagée et peu élevée nous révèle que le sol de la chapelle a été rehaussé. Une large ouverture en arc brisé composée de deux lancettes et d'un quadrilobe éclaire la chapelle ainsi qu'une ouverture percée probablement postérieurement sur le mur sud. Depuis peu de temps, sont réapparues des traces de peintures murales. On devine des rinceaux de végétaux de couleur ocre, rouge qui rappellent la peinture XIII^{ème} et XIV^{èmes} siècles.

Dans le cas d'établissements monastiques de plus grande dimension, les bâtiments conventuels s'organisent autour du cloître. On peut affirmer qu'il n'y a jamais eu de cloître au Prieuré Saint Michel. Le mur d'enceinte, partiellement visible aujourd'hui, faisait alors office de mur de clôture. Dans le prolongement du pressoir, un logis XIV^{ème}, rehaussé en briques au XIX^{ème} siècle permettait d'accueillir les hôtes.

Le logis prioral date de la fin du XVIII^{ème} siècle. Il est construit en pierres de roussier. Un avant corps abritant l'escalier lui fut adjoint au XIX^{ème} siècle.

Les bâtiments d'exploitation du fait de leur dimension nous éclairent sur l'importance du domaine et de la seigneurie du Prieuré.

La grange est sans conteste, le bâtiment qui, dans un premier temps, attire l'attention du visiteur. Elle abritait le produit de la dîme et de l'exploitation directe. Une étude menée par Madame Elisabeth Lescroart-Cazenave a permis de dégager les grandes caractéristiques de cette grange. La charpente

qui semble par certaines parties contemporaine de la construction du bâtiment (fin XIII ème début XIV ème) est d'une complexité exceptionnelle: " Le poinçon qui joint le faitage à l'entrant est remarquable. Avec ses angles abattus, comme un pilier de pierre, il reçoit jusqu'à mi-hauteur au-dessus d'un chapiteau marqué par un tore quatre liens: deux contrefiches qui l'unissent aux arbalétriers et deux aisseliers au sous-faitage (5) ". Les pignons symétriques sont percés d'entrées charretières en arc brisé et sont surmontées de baies géminées.

Le pressoir est un bâtiment à pans de bois avec un soubassement de pierres de roussier . Des études dendrochronologiques sont en cours de réalisation et nous permettront de dater ce bâtiment qui serait de la fin du XV ème siècle.

Enfin la laiterie et l'ancien four sont des bâtiments à pans de bois du XVIII ème siècle.

Ayant traversé les siècles sans grands dommages, le Prieuré Saint Michel est l'exemple même d'une dépendance monastique à vocation rurale: la grange, merveille de l'architecture utilitaire, témoigne de la richesse de cette seigneurie. Cependant, pour qu'elle puisse affronter l'avenir et l'épreuve du temps, il était nécessaire de lui trouver une nouvelle destination. Une association à vocation culturelle a vu le jour pendant l'automne. Sa principale mission consiste à animer et ouvrir au public ce lieu exceptionnel. Nous ne pouvons que vous inciter à venir découvrir ce lieu si vous ne le connaissez pas ...

NOTES

- (1) Abbé Julien Loth, Histoire de l'abbaye royale de St Pierre de Jumièges T.I ,Rouen, 1882
- (2) J. Vernier, les chartes de l'abbaye de Jumièges, 2 vol , Rouen-Paris 1916
- (3) Ibid
- (4) 9 H 744 - Archives de Seine-Maritime
- (5) Elisabeth Lescroart-Cazenave, les granges dimières, la vie rurale au temps de Guillaume le Conquérant, Crouttes 1987/

BIBLIOGRAPHIE

- Jumièges, congrès scientifique du XIII ème centenaire , Rouen 1955
- Bard Jean, Vimoutiers, Alençon 1946

Bénédicte DUMEIGE

FAGOTS ET BOURREES

La forêt a de tous temps constitué un élément essentiel de l'économie rurale. L'utilisation "noble" des bois de haute futaie est bien connue: bois de charpente et de construction, bois soigneusement choisis pour les chantiers navals, belles essences pour la fabrication des meubles mais ce qui l'est peut-être moins c'est l'exploitation systématique, méthodique des bosquets, taillis et buissons où se côtoie tout un petit monde de "forestiers": sabotiers, charbonniers, fendeurs, cerclaires (fabricants de cercles à tonneaux), briquetiers à la recherche de bourrées pour la chauffe de leurs fours, écorceurs de jeunes chênes pour la production de tan indispensable aux nombreuses tanneries de la région, bûcherons, fagotiers ...

La perception de la dîme par le curé de Ste Marguerite des Loges comprend du bois de chauffage évalué en cordes, des bourrées et des bâtons à cercle: (1)

" En l'année 1757, un bois sis dans la vallée des Loges appartenant à la veuve Murette a été dixmé par Jacques Bellière mon domestique qui a eu soixante bourrées et deux cordes de bois avec vingt deux batons à cercles.

En la même année, un bois appartenant à Jean Prevost , maréchal, a été mis en coupe et je me suis accomodé pour la dixme d'une somme de charbon que led. Prévost fera apporté.

En la même année l'autre moitié de la grande pièce appartenant à Madame de Livarot a été dixmé par Jacques Bellière mon domestique qui a eu soixante bourrées quarante bâtons à cercles et trois cordes de bois."

Le "Petit Robert" ne fait pas de distinction entre fagot et bourrée: bourrée (régional), fagot de menues branches fagot: faisceau de menu bois, de branchages.

Dans notre région, la distinction est nette entre la bourrée et le fagot. La bourrée est constituée de branches plus longues et plus fines que le fagot, liées par un " hard " tresse de bois flexible (coudre, saule ...), après avoir été tassées au pied (2). Les bourrées étaient principalement utilisées pour chauffer les fours des briquetiers, des tuiliers ou des boulangers. Ces derniers appréciaient tout particulièrement les bourrées d'épines provenant de l'élagage des haies.

Le fagot était confectionné sur un métier avec des branches plus grosses, au moins sur le pourtour, et liées avec un fil de fer. Ce type de fagots apparaît dans la seconde moitié du XIX^e siècle et il semble bien qu'auparavant le terme de fagot n'était guère utilisé dans le canton du moins si l'on se réfère aux livres de comptes que nous avons pu consulter et qui mentionnent exclusivement le terme , bourrée. L'emploi du mot fagot serait donc la conséquence de l'utilisation du métier pour sa fabrication.

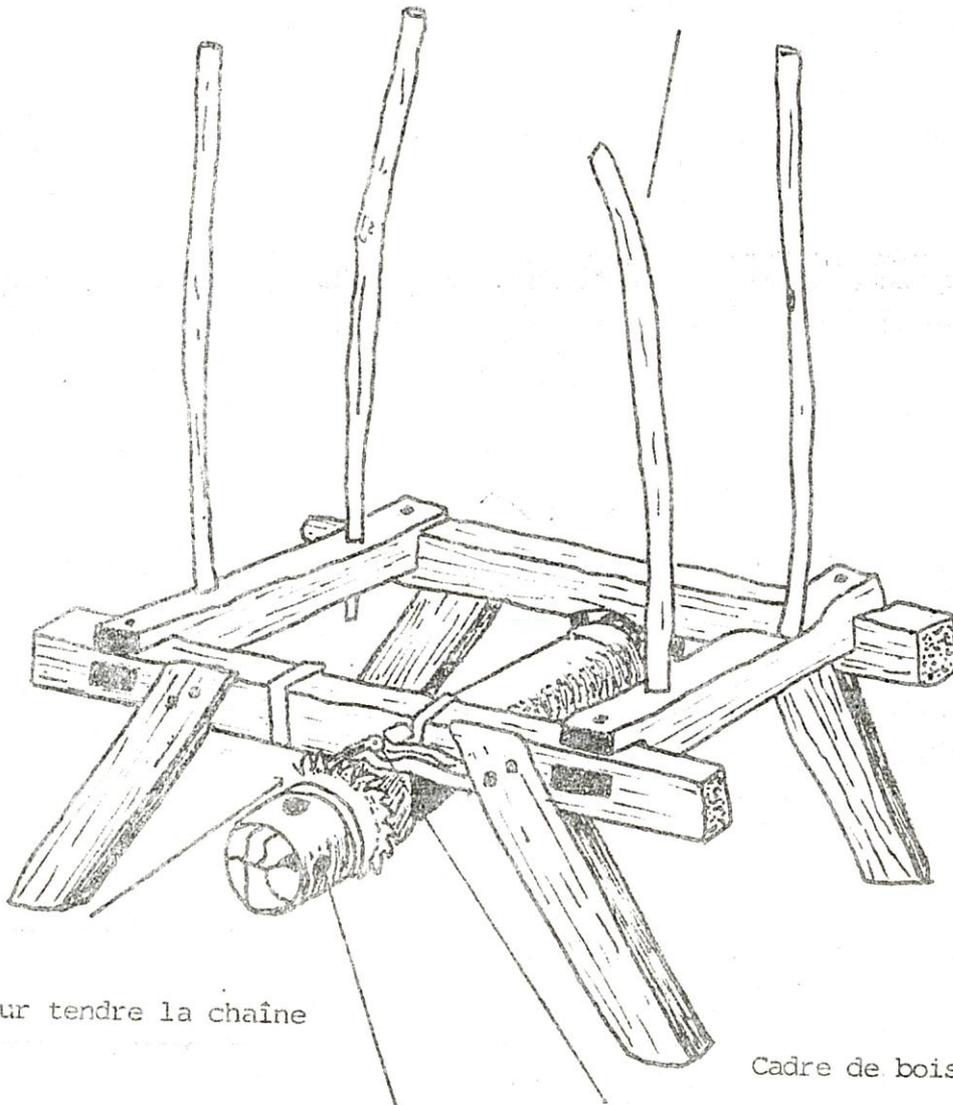
LE METIER A FAGOTS

Présent voici encore peu de temps, dans toutes les fermes de la région, le métier à fagots, devenu inutile et encombrant est en voie de disparition. Témoin de l'activité hivernale du paysan augeron, constamment utilisé pour la confection de fagots provenant de l'émondage des têtards de haies ou de l'abattage des vieux pommiers ou poiriers, il mériterait un meilleur sort et nous remercions M. et Mme Triger de St Georges en Auge d'avoir fait don à notre association du métier à fagots utilisé dans la famille depuis des décennies.

Le métier à fagots est constitué d'un cadre de bois rectangulaire posé sur quatre pieds obliques et soutenant un cylindre de bois sur lequel est fixée une crémaillère mue par une tavelle. La crémaillère peut être bloquée par un cliquet métallique appelé " renard ". Au dessus du cadre de bois, quatre montants permettent de ranger les branches.

METIER A FAGOTS UTILISE A ST GEORGES EN AUGE

Montant permettant de ranger le bois



Crémaillère pour tendre la chaîne

Cadre de bois rectangulaire

Cliquet métallique ou "renard"

pour bloquer la crémaillère

Trou cylindrique pour placer la "tavelle" (barre métallique) qui permettra de faire tourner la crémaillère

Dessin: ch. Nouvriar

FABRICATION D'UN FAGOT - M. Marcel LECORNU

SAINTE GEORGES EN AUGE - 1976

- 1 - LE BOIS EST DEBITE SUR UN BILLOT A L'AIDE D'UN FAUCILLON

- 2 - ON PLACE D'ABORD SUR LE METIER LES PLUS GROSSES BRANCHES QUI FORMENT LE PAREMENT. PUIS ON DISPOSE LES BRANCHES PAR PETITES POIGNEES EN AYANT TOUJOURS SOIN DE METTRE LES PLUS GROSSES A L'EXTERIEUR.

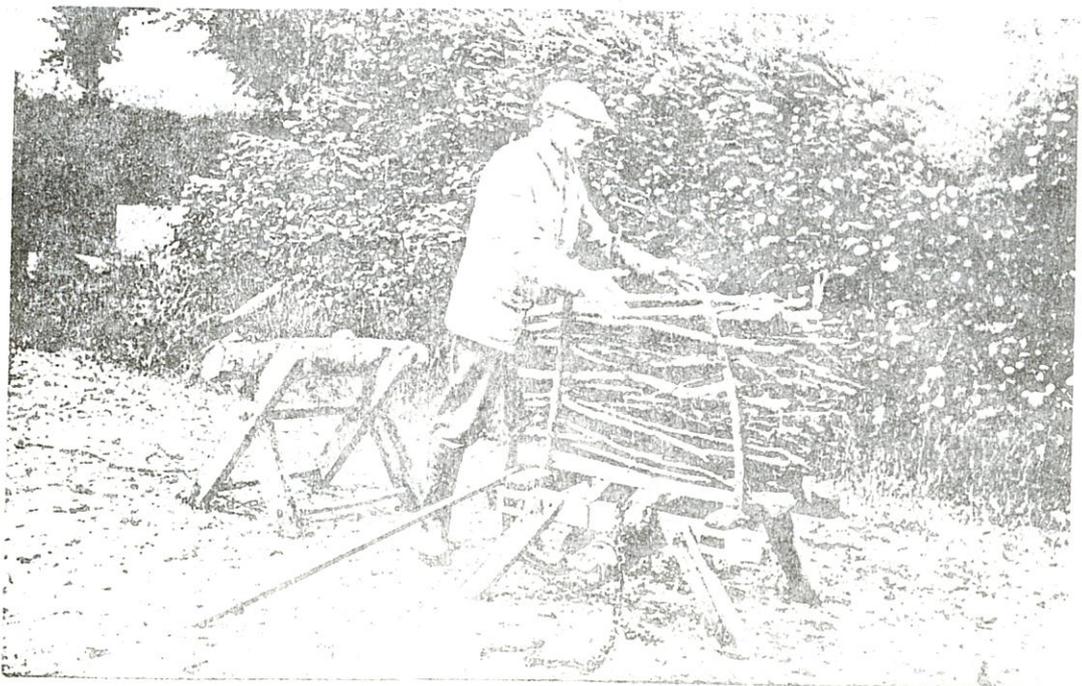
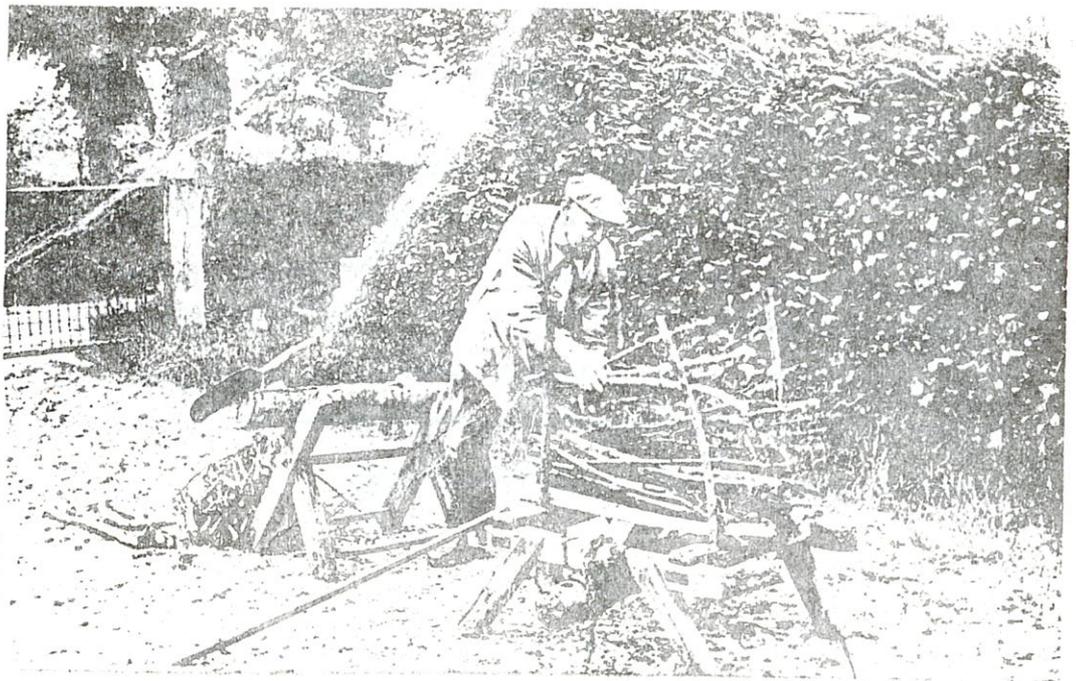
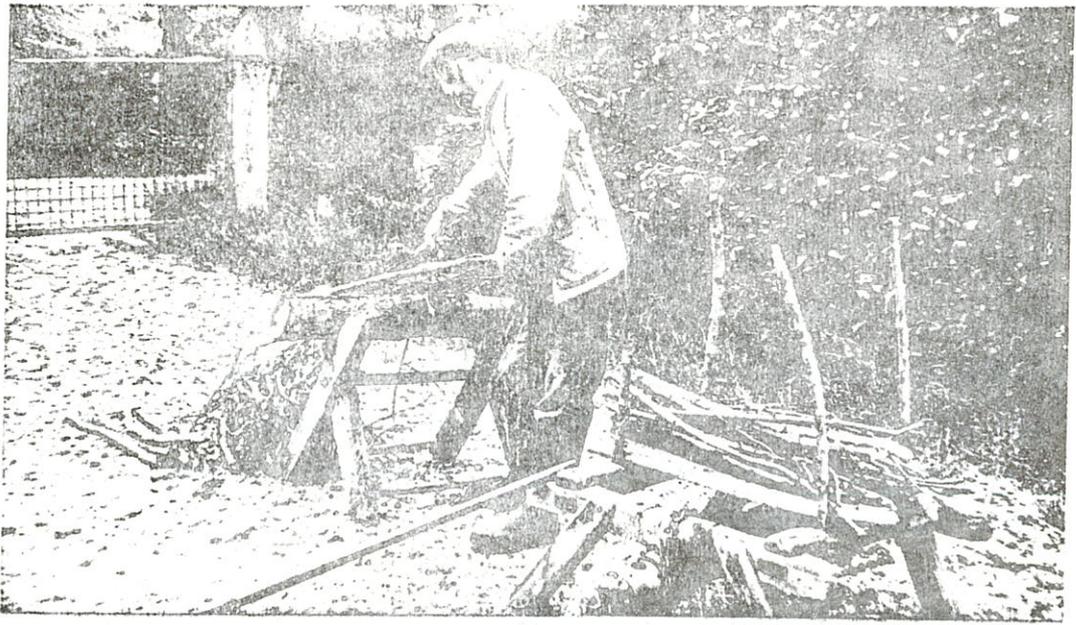
- 3 - QUAND TOUT LE BOIS EST MIS EN PLACE SUR LE METIER, ON L'ENTOURE D'UNE CHAINE QUI EST SERREE AU MOYEN D'UN MOULINET A CREMAILLERE ACTIONNEE PAR UNE BARRE DE FER (LA TAVELLE).

LORSQUE LE FAGOT EST SUFFISAMMENT SERRE, LA CREMAILLERE EST BLOQUEE PAR UN CLIQUET METALLIQUE LE " RENARD " . LE FAGOT EST LIE AU MOYEN D'UN FIL DE FER.

IL NE RESTAIT PLUS ALORS QU' A " EPLUCHER " LE BOIS " BROUSSU ", C'EST A DIRE A COUPER LES BRINDILLES QUI DEPASSENT AFIN QUE LES BORDS DU FAGOT SOIENT NETS.

UN BON OUVRIER POUVAIT FAIRE VINGT FAGOTS PAR JOUR.

(Enquête chez Monsieur TRIGER, St GEORGES EN AUGE - 1976)



NOTES

- (1) Mémoire des bois de la paroisse de Ste Marguerite des Loges qui ont été coupés en 1746 et dans les années suivantes desquels le curé du dit lieu a perçu la dixme - 8 pages papier Archives personnelles
- (2) Enquête auprès de Monsieur TRIGER Emile et de Monsieur Marcel LECORNU - ST Georges en Auge - 1976

J'ay soussigné Pierre Dufresne fils de feu Grégoire de la paroisse de Ste Marguerite des Loges anscien fermier de la ferme du lieu gallois reconnois que nous avons toujours payé la dixme du bois qui etet de la dite ferme appartenant sy devant à Monsieur St Cyr et dont mon grand père et mon père ainsy que moy ont jouy cinquante trois ans ce que je signé ce six juillet mil sept cent quatre vingt trois J. Dufresne

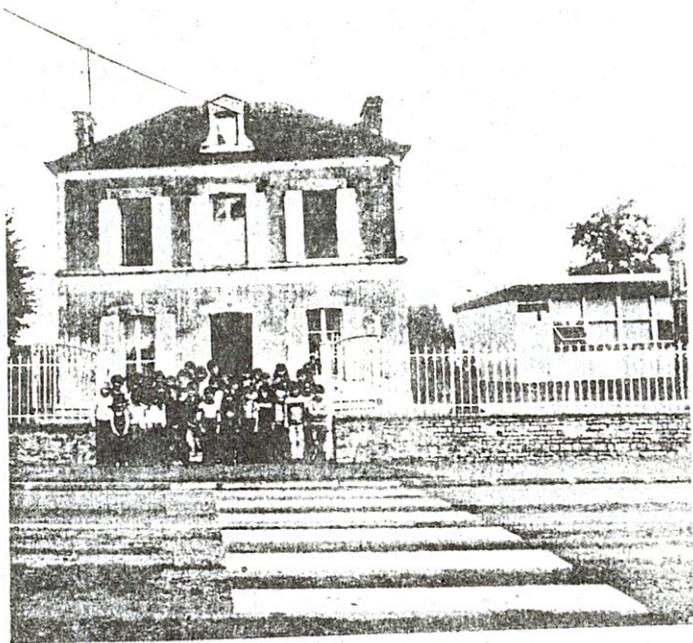
Reçu annexé au Mémoire des dixmes du curé de Ste Marguerite des Loges.

" J'ay soussigné Pierre Dufresne fils de feu Grégoire de la paroisse de Ste Marguerite des Loges anscien fermier de la ferme du lieu Gallois reconnois que nous avons toujours payé la dixme du bois qui etet de la dite ferme appartenant sy devant à Monsieur St Cyr et dont mon grand père et mon père ainsy que moy ont jouy cinquante trois ans ce que je signé ce six juillet mil sept cent quatre vingt trois. " signé J. Dufresne

Jacky MANEUVRIER

Les élèves du Cours Moyen 2ème année de CROCY ont réalisé une très intéressante enquête que nous publions avec plaisir

CROCY - FIEF PROTESTANT.

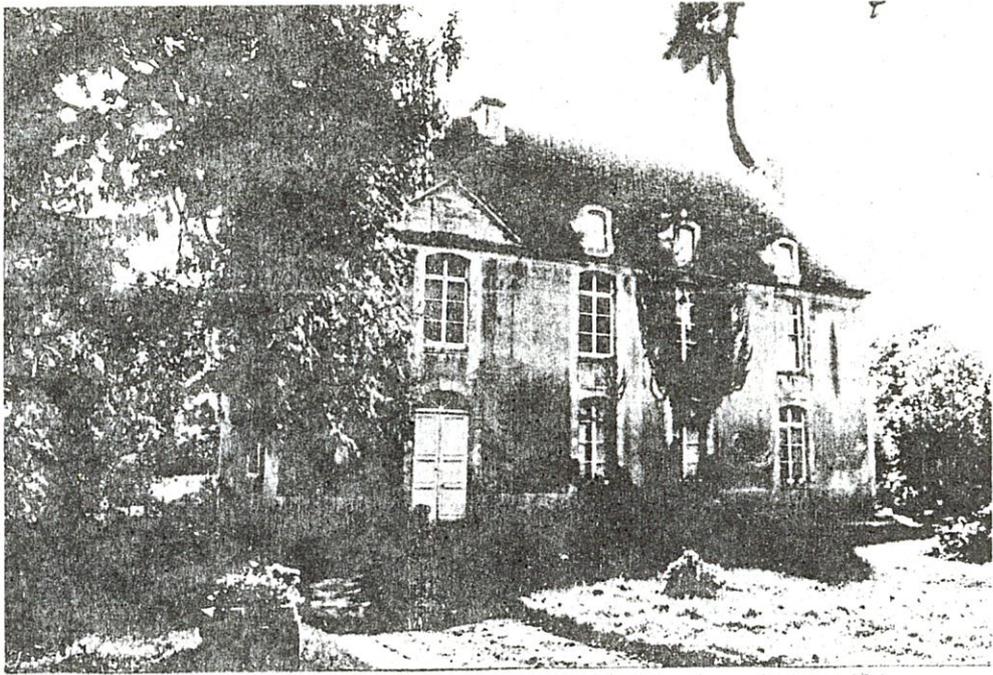


ECOLE DE CROCY
14620
CLASSE C.M 2

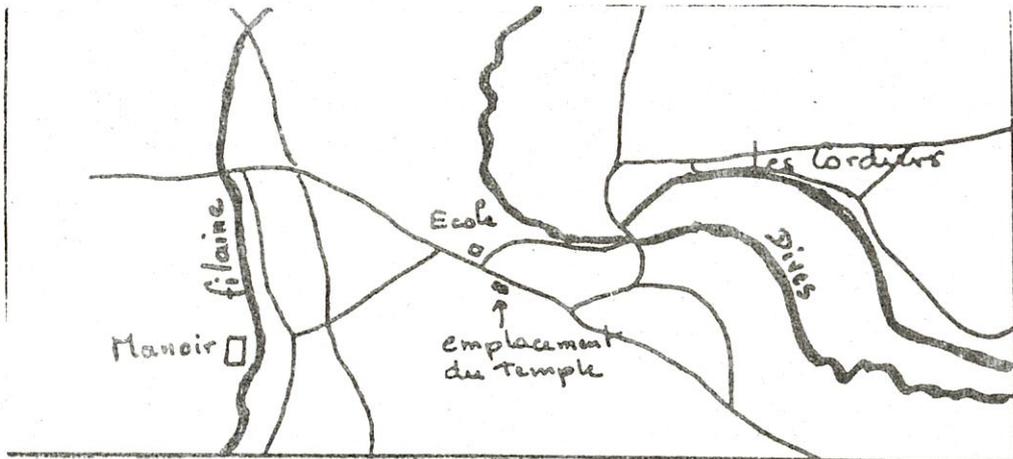
Voici notre école. Mais quel rapport avec notre titre ? C'est ici, qu'autrefois, se trouvait le cimetière des protestants. Il fut supprimé par délibération du Conseil Municipal en date du 8 mars 1855, afin de construire une maison d'école. " Considérant qu'il n'existe plus de protestants à Crocy et que la dernière inhumation qui ait été faite dans ce cimetière remonte au mois de septembre 1846, ... que les inhumations précédentes remontent au moins à 40 ans de date ..."

Crocy était un fief protestant important de la secte de Calvin. Vers 1600, le nombre des réformés dépasse largement celui des catholiques. Le manoir du seigneur entouré de douves sur la Filaine a une chapelle devenue temple. Le pasteur Cléophas Gallot régna de longues années sur la communauté.

Les protestants vivent entre eux, ont leur cimetière, leur école. L'Edit de Nantes (1598) mit fin aux règlements de comptes entre protestants et catholiques mais il fut appliqué de la façon la plus étroite. Des ordonnances interdisent tout enterrement de 6 h du matin à 6 h du soir, que pour un baptême ou un mariage plus de douze protestants soient réunis.



LE MANOIR DE CROCY



mesures punitives sont prévues : galères, prison .

A Crocy, Jacob Cotrel, Marie Bourdon, la veuve de Jean Louvet, Jacques Paynel passèrent en Angleterre.

Certains comme Salomon Bourget dit Beaupré, Gabriel Germain, Judith Badouet, Marie Bourget refusèrent d'abjurer et furent envoyés aux galères.

D'autres Isaac Germain, Judith Badouet, Marie Bourget Abjurèrent.

Pour éviter de trop grands départs, le roi donne des ordres pour les rendre plus difficiles.

De temps à autre le Pasteur Brousson (il sera arrêté dans le midi et décapité) qui vivait dans la clandestinité, venait passer quelques jours à Crocy et célébrait le culte.

Pendant quelques années, les protestants de Crocy courbent l'échine puis reprennent leurs activités. Ils se rassemblent et au grand scandale des catholiques célèbrent le culte. C'est l'indignation dans la paroisse. En 1696, l'abbé Thouin, curé de Crocy, se plaint à l'évêque de Sées : " Trois cents personnes de Crocy et des environs se sont réunies dans la maison de Jacques Paynel au hameau des Cordiers. On a baptisé, marié, célébré le culte. L'animateur est Daniel Bourget, chirurgien avec Daniel Germain, marchand de fils. "

Quelques jours après les dragons et la maréchaussée cernent le village. Une douzaine sont pris. Après interrogatoires, sévices, procès, la sentence est rendue le 30 mars 1697:

Trois hommes furent condamnés aux galères à perpétuité (Salomon Bourget, Daniel Bourget, Benjamin Germain). Leurs biens sont confisqués et vendus. La femme de Benjamin Germain et Suzanne Cotterel (elle émigre en Angleterre en 1699) sont fouettées trois jours de suite; A dix-huit accusés en fuite sont infligées des peines par contumace: galère pour les hommes, bannissement du royaume pour les femmes et les enfants, pendaison de ministre. La maison qui a servi à l'assemblée est rasée. Jacques Bourget sera arrêté plus tard et mis en prison à Falaise. Il y restera dix ans.

D'autres condamnés par défaut rentrèrent chez eux progressivement. Ils adressent au roi des demandes afin qu'on leur rende leurs biens et pouvoir faire instruire leurs enfants dans la religion catholique ou de les faire revenir d'Angleterre.

Mais certains refusaient encore de se convertir. Une quarantaine d'enfants furent ainsi enlevés à leurs parents entre 1737 et 1752. On les envoyait dans la maison des nouvelles catholiques d'Alençon ou à l'hospice de Falaise pour faire leur nouvelle éducation religieuse. Ainsi en 1737, une lettre de cachet ordonnait l'arrestation de Marie-Jeanne Gautier fille d'un paysan aisé de Crocy.

En 1752, l'abbé Le Cène, curé de Crocy se plaint que, malgré ses efforts, certains protestants se dressent encore contre l'église romaine et que Thomas Bourget dit Beaupré facilite l'émigration des familles vers l'Angleterre. Il demande à ses supérieurs qu'on le fasse arrêter.

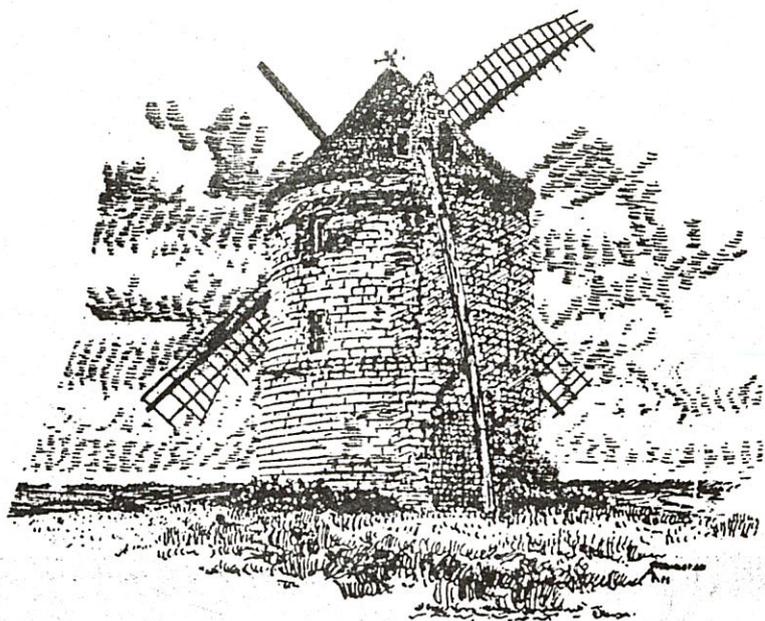
Bref le martyr de Crocy dura 75, ans.

La Statistique de l'arrondissement de Falaise en 1828, indique:

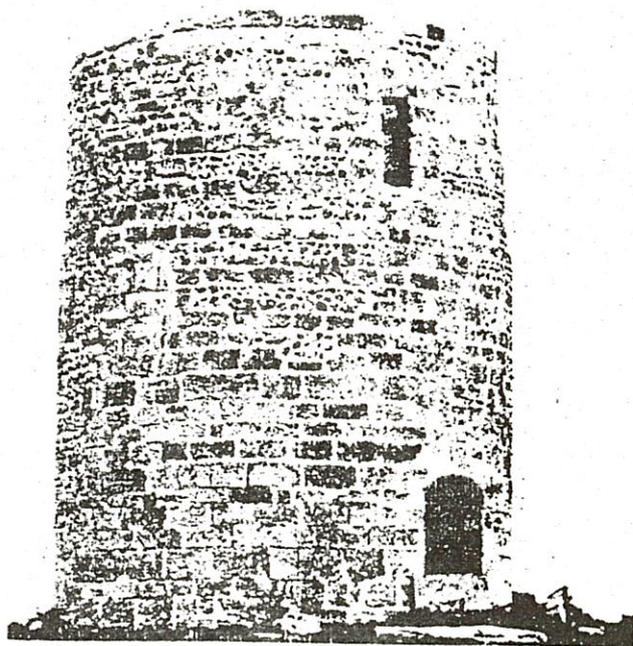
" Autrefois, les deux tiers des habitants étaient des protestants de la secte de Calvin. Il ne reste plus maintenant qu'un petit nombre de ces individus."

Aujourd'hui à notre connaissance, il n'y a qu'un seul protestant dans la commune.

LA CLASSE DE C.M 2 - ECOLE DE CROCY



Le Moulin de pierre de HAUTEVILLE
Parc Naturel Régional de Brotonne

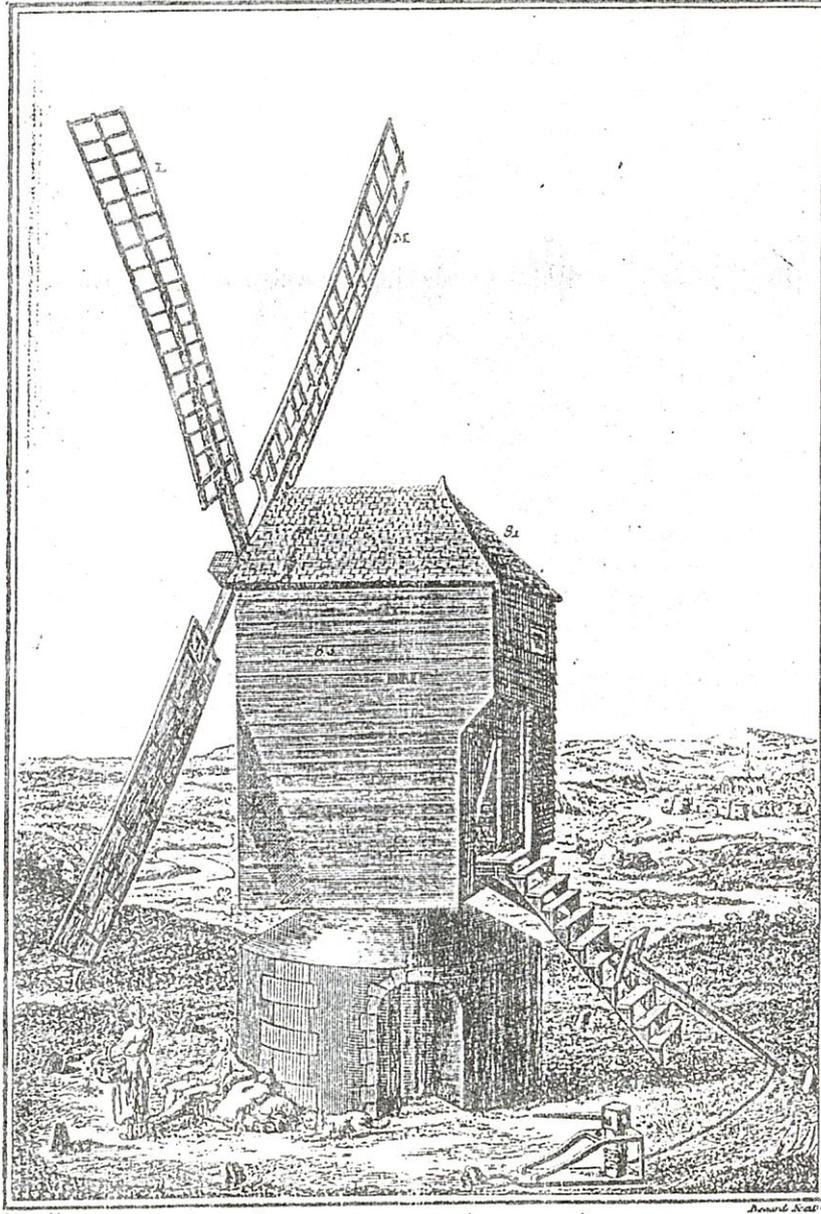


Tour du moulin avant la restauration

MOULINS A VENT D'AUTREFOIS

Du lever de Phébus et jusqu'au crépuscule,
Des bêtes et des chariots chargés de sacs de grain,
Hélas, on ne voit plus monter le monticule,
Finis les gais moulins au tic-tac plein d'entrain.

Jean d'Alex



Agriculture Economie Rustique,
Moulins à V. b.

Pour l'exposition de 1986, nous avons fait une étude sur les moulins à grain du canton de St PIERRE SUR DIVES. Depuis, toujours intéressé par le sujet, sans toutefois chercher spécialement, nous collectons tous les documents s'y rapportant. Aujourd'hui, nous vous livrons ce que nous avons trouvé sur deux moulins à vent disparus depuis plusieurs siècles.

SAINT MARTIN DE FRESNAY

Contrat de travail d'un "domestique" pour faire valoir les moulins à vent et à eau de ce lieu. Transcription d'un acte notarié A.D.14 8 E 20231 - Vicomté d'Argentan - siège de MESNIL-DURAND.

Du dimanche vingt troisième jour d'aoust mil sept cent quarante quatre au Pont de LIVAROT fut présent en personne Pierre LE MONNIER natif de la paroisse de la GRAVELLE demeurant à présent en la paroisse de SAINT MARTIN DE FRESNEY estant de présent en ce lieu lequel s'est par ces présentes soumis et obligé de servir en qualité de domestique, Messire François LE VIGAN, Seigneur de PUNELAY (1) demeurant en son logis susdite paroisse de SAINT MARTIN DE FRESNEY présent pendant le temps et espace de 6 années, qui ont commencé du 18 de mars dernier et finiront à pareil jour après icelles finies et accomplies et ce pour faire valoir les MOULINS A VENT ET A EAU appartenant audit Seigneur situés susdite paroisse à la charge par ledit LE MONNIER de rendre fidèlement chaque semaine audit Seigneur les émoutes de chaque moulin de toutes les espèces de grains ce fait au moyen et parce que ledit Seigneur s'oblige de payer audit LE MONNIER la somme de 400 livres en argent tant pour luy que pour son moulant et convenu de poches qu'il s'oblige de se fournir a ses frais et dépens (2) payables en 4 termes et paiements égaux et par avance dont le premier paiement a commencé a estre payé par ledit Seigneur audit LE MONNIER le 18 de mars dernier dont il en tient quitte ledit Seigneur ainsy que du terme echeu le 18 de juin et pour les autres termes a écheoir a l'avenir il les payera et ce par avance comme dit est et ainsy de terme en terme jusqu'au fin du présent marché qui demeurera résolu en s'entr'avertissant 3 mois auparavant en cas que l'un ne se trouve pas bien de l'autre.

Ledit Seigneur laisse audit LE MONNIER pendant ledit temps (la cour du moulin en son entier pour nourrir)(phrase rayée dans l'acte) un mulet et un cheval si besoin est que ledit Seigneur luy fournira ce lesquels ledit Seigneur nourrira ledit Seigneur s'oblige en outtre luy donner trois pippes de boisson de mesme qu'il en fournira à ses autres domestiques car ainsy les parties d'accord et a l'entretien du présent ledit LE MONNIER y oblige tous ses biens mesme son corps

Présence de Jacques LE SAULNIER compagnon maréchal demeurant a LIVAROT et Thomas DEMAY marchand demeurant en la paroisse du MESNIL BACLEY témoins qui ont et après lecture faite signé

f. de VIGAN
J. LESAULNIER

MANSON (paraphe)
Notaire

P. LE MONNIER
T. DEMAY

(1) Pour identifier ce personnage: Insinuations Abbé PIEL - Registre XIV - (1330).

Le 16-2-1733, dispense de bans pour le mariage entre François, Félix, Joachim de VIGAN, Escuyer, Sieur de PUNELEY, fils de Messire François de VIGAN, Chevalier, Seigneur de PUNELEY et de noble Dame Marie, Joachim LE CORNU de la paroisse de SAINT MARTIN DE FRESNEY, d'une part et Demoiselle Marguerite Marie BRIAND, fille de Jacques BRIAND, Escuyer, Conseiller du Roy, Maison et Couronne de France, payeur des gages de Messieurs les Officiers de la Chancellerie du Parlement de METZ et de noble Dame Marguerite DESPERROYS de la paroisse de la COUTURE DE BERNAY.

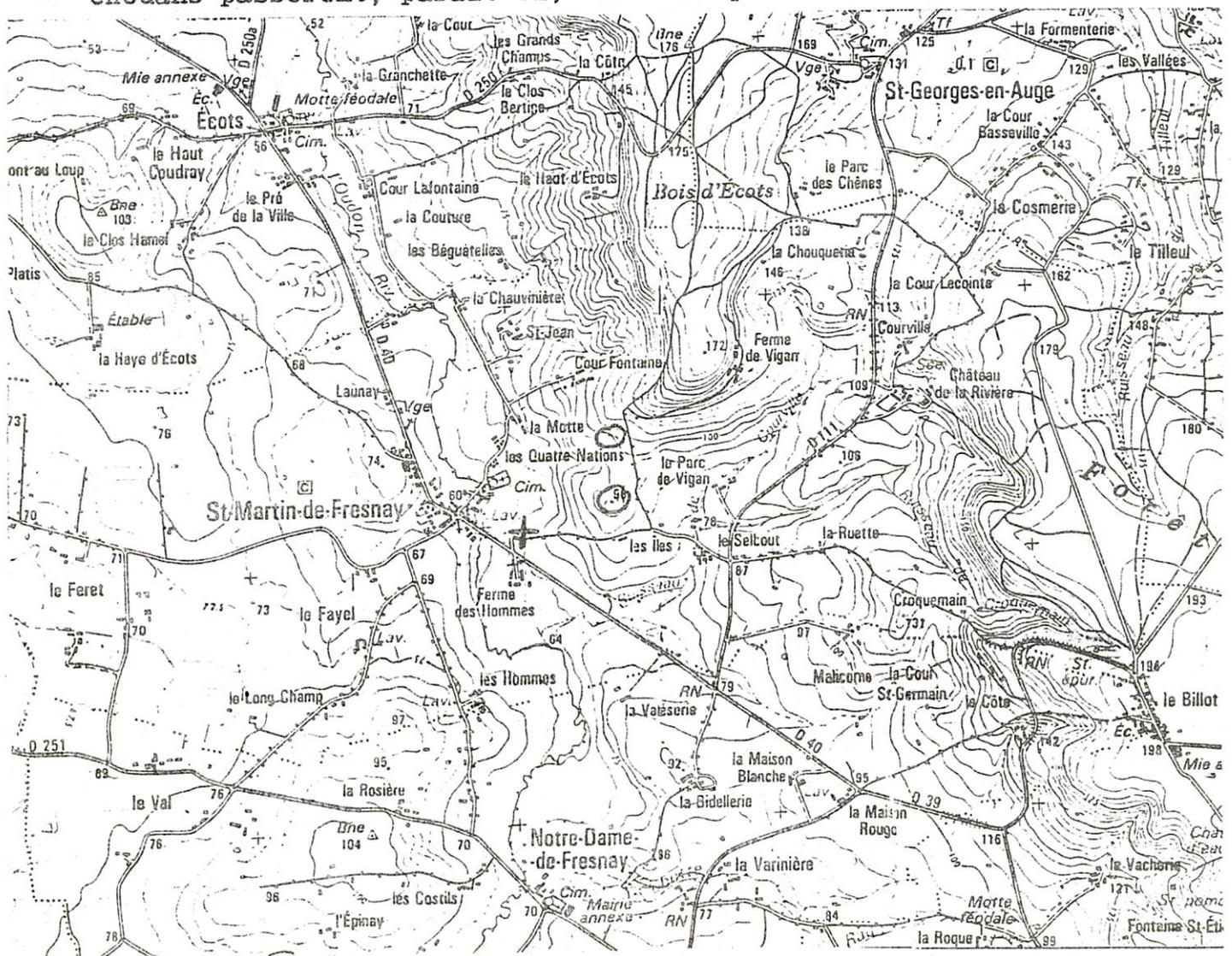
(2) Au milieu du XVIIIème siècle, ces conditions pour faire valoir les moulins ne sont pas très courantes. Le plus souvent, ils étaient affermés. (voir le bail du moulin de SAINT PIERRE SUR DIVES, page 41 - bulletin "Du blé au pain" 1986.)

Ici, par contre, le meunier est un domestique, qui, pour une somme qui paraît, à première vue importante: 400 livres, assure le travail de mouture et l'entretien des 2 moulins. Nous ne savons pas si les grosses réparations sont à sa charge ou à celle du propriétaire. Que pouvait-il tirer comme salaire, compte tenu de ses responsabilités ?

Nota: Le moulin à vent était édifié en bordure de la vallée de l'OU-DON, à une altitude de 98 mètres. Grâce à la "coulée" de la vallée du ruisseau de COURVILLE en direction de SAINT GEORGES EN AUGÉ (à gauche la ferme du VIGAN 172 mètres - à droite la forêt de MONTPINCON autour de 200 mètres). Il était en bordure des anciennes routes de St GEORGES en AUGÉ et du BILLOT, près du bourg.

La distance entre les deux moulins 600 mètres environ, facilitait leur exploitation alternative ou même parfois simultanée selon l'énergie disponible.

La maison du meunier existe toujours, elle est face au Manoir du HOMME de l'autre côté de la route légèrement en contrebas (signalée sur la carte ci-après par une +). En l'évoquant, nous revient en mémoire l'affaire de l'assassinat de Jean-François LEROY-BEAULIEU le 11 février 1799 - le meunier de l'époque, lors de l'enquête, respectant la loi du silence, déclara n'avoir rien entendu, bien que les chouans passèrent, paraît-il, devant sa porte.



ECOTS

Extrait d'un registre de comptes du Comté de MONTGOMMERY

- Domaine de la Baronnie d'ECOTS - Paroisse d'ECOTS.

- Moulin à vent.

A.D.61 - A - Fond Montgommery.

BIENS DOMANIAUX NON FIEFFES.

Payé au charpentier qui fut envoyé pour voir la place à faire le moulin à vent d'ESCOT au mois de juin 1555. 10 sols pour subvenir à lui aider à faire partie de sa dépence, (Ibidem) payé 15 livres pour l'achat de deux chênes en la forêt de MONTPINCON pour servir à la façon du moulin à vent que mondit Seigneur entend faire à sa Seigneurie d'Ecots. 1554.

Payé 398 livres 12 sols 9 deniers pour la construction du moulin à vent ordonné par Monseigneur être fait en sa terre d'Ecots (Ibidem) fait cy dépence de six boisseaux d'avoine mesure de SAINT PIERRE SUR DIVES fournis pour maistre à chemin le moulin à vent. 1555. (1)

De la ferme du moulin à vent de la Seigneurie d'Ecots adjudgé à Mary FOUCHER pour un an jouxte le bail à ferme de ce fait devant les tabellions d'ARGENTAN du 23 février 1556 au prix de 35 livres payables à deux termes pour moitié le 1er au 22 août 1557 dont est ici fait recette pour 17 livres 10 sols. Ibidem: payé à Jean MOUTIER d'Ecots la somme de 46 sols pour un chêne et un frêne de lui acheté pour servir à faire deux ailles au moulin à vent dudit lieu d'Ecots qui étaient rompus par foudre de tems de vents = Ibidem: à Jean FOUQUES 20 sols pour avoir voituré les deux arbres jusqu'à la place dudit moulin = à Pierre RAFFIN 45 sols pour avoir forgé le gros fer du moulin et la... qui étaient rompus à raison de la foudre et tempeste. 1556. (2)

De la ferme du moulin à vent de ladite Seigneurie d'Ecots adjudgé à Mary FOUCHER pour un an jouxte le bail à ferme de ce fait devant les tabellions d'ARGENTAN le 23 février 1556 au prix de 35 livres payables à deux termes par moitié le 1er au 22 août 1557 dont est cy fait recettes, pour le 2ème et dernier paiement de la somme de 17 livres 10 sols echeu le 23 février 1557 pour ce 17 livres 10 sols. 1557.

De la ferme du moulin à vent d'Ecots: néant, pour ce qu'il ne s'est trouvé aucune personne, sur les bannies qui ont été faites tant pour le bailler à prix de ferme que à rente, qui ait voulu enchérir icelui moulin. 1558.

De la ferme du moulin à vent d'Ecots: néant, parce qu'il ne s'est trouvé aucune personne qui ait voulu enchérir icelui, Ibidem: pour un ormeau nécessaire à la réparation d'une des ailles du moulin 20 sols. Ibidem: pour avoir fait regarnir toutes les ailles dudit moulin de barreaux 45 sols. Ibidem: pour avoir fourni du clou à recoustrés les ays dudit moulin et autres choses nécessaires 13 sols 6 deniers Ibidem: pour la dépence qu'on fait les harnois en admenant les ormeaux 20 sols. Ibidem: aux charpentiers 70 sols. Ibidem: au maistre de grosse forge 4 livres pour avoir forgé la grosse cheville qui tiens la queue dudit moulin que des chevilles de la roë (roue) les anneaux des ailles et liens de fer. Ibidem: payé 9 sols 3 deniers pour un boisseau d'avoine et un boisseau de seigle pour remettre à chemin ledit moulin. Ibidem: pour le portage dudit grain depuis le lieu de MONTGOMMERY distant dudit moulin de trois lieues. 2 sols 6 deniers. Ibidem: plus pour le portage de la feraille 4 sols. à Henry

SACET marchand de toilles d'ARGENTAN 8 livres 8 sols pour avoir fourni 48 aulnes de grosse toille pour revestir ledit moullin. 1559 (3).

Le moullin a vent de la sieurie avec toutes ses droitures et appartenances même le droit de "fuye" et colombier en cette Sieurie d'Ecots pour le comté de MONTGOMMERY a été bannie, requeste du procureur après que le sergent a recordé en avoir fait les bannies tant jours des messes paroissiales de ce lieu d'Ecots que de SAINT JORE (St Georges) et aux marchés de LIVAROT et de SAINT PIERRE SUR DIVES et parce qu'il ne s'est trouvé qui ait voulu enchérir, le tout différé jusqu'aux prochains pleds. 23 janvier 1560.

De la ferme du moullin a vent d'Ecots pour les causes contenues aux comptes précédents: néant - compte de 1560.

Le moullin a vent avec le droit de colombier a adjuger en fief perpétuelle foy et hommage avec ses fruits et appartenances par Roulland LE BOUTELLIER, Escuyer a 50 sols de rente - 3 juillet 1561.

Le moullin a vent avec le droit de colombier a adjuger en fief perpétuelle et seigneuriale avec droit de hypotèques sur tous les biens de l'adjudicataire pour les tenir en foy et hommage avec les fruits et appartenances lesquels auraient été mis par Roulland LE BOUTELLIER Escuyer a 50 sols de rente; par Guillebert PEULVE a 52 sols; par Jacques de la SERRE, Escuyer a 100 sols de rente. Différé jusqu'aux prochains plaids - 10 octobre 1561.

Le moullin a vent et colombier mis a prix de rente par Guillebert PEULVE et Jacques de la SERRE Escuyer représenté par Pierre..... (alternativement jusqu'a la concurrence) de la somme de 13 livres dernière enchère mise par ledit Pierre et pour ce qu'il ne s'est trouvé personne présente qui ait voulu dire d'avantage. L'adjudication différée aux prochains plaids - 18 décembre 1561.

Le moulin et droit de colombier qui au dernier jour avoient été mis a prix de rente par Pierre PEULVEY a été derechef banni et pour ce qu'il ne s'est trouvé personne, l'adjudication différée aux prochains plaids - 9 janvier 1562.

De la ferme du moullin a vent d'Ecots pour les causes contenues aux comptes précédents: néant - compte 1561.

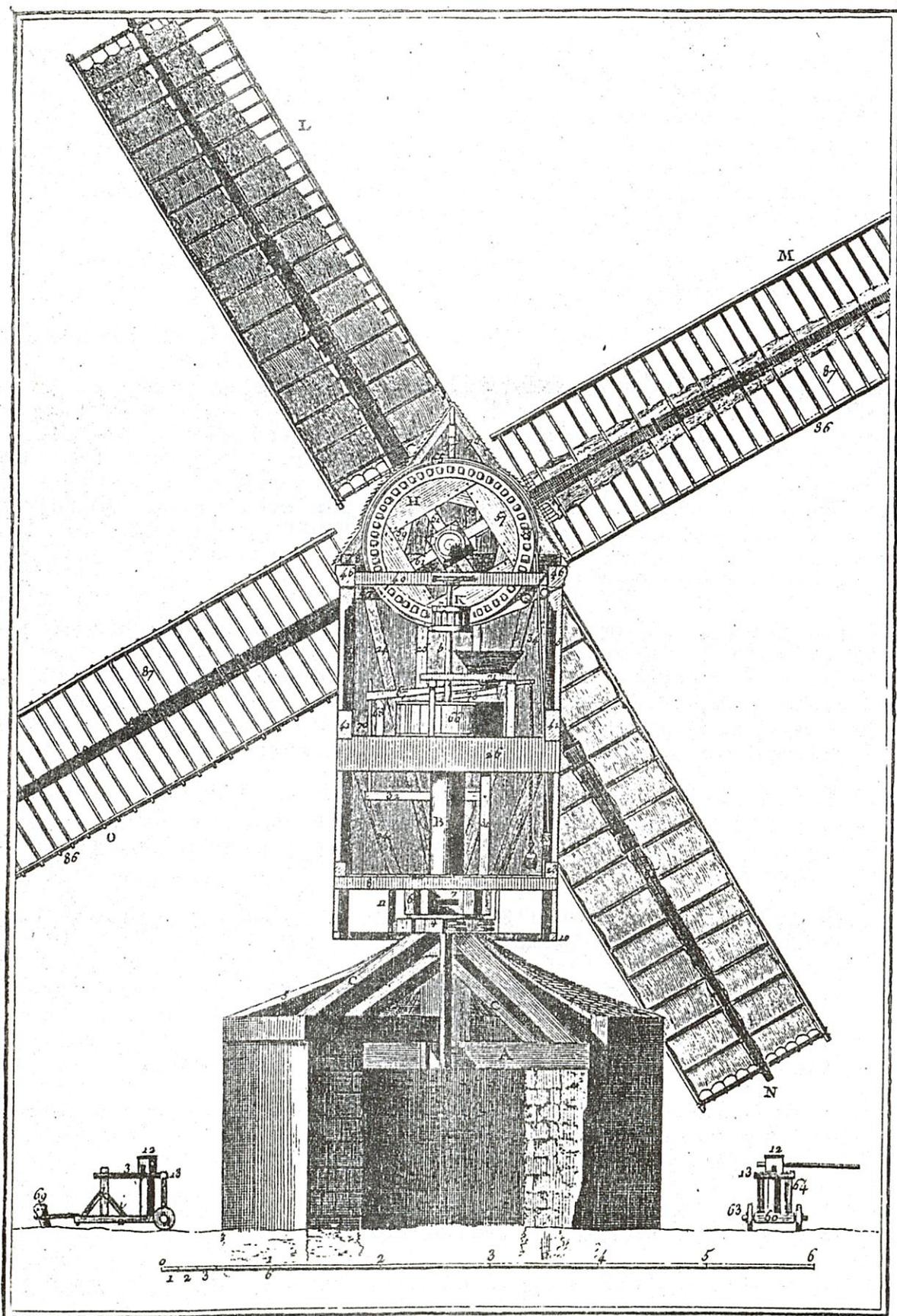
L'adjudication de la fief héréditale du moulin a vent et colombier de cette Sieurie différé jusqu'aux prochains plaids - 23 décembre 1562.
(de 1554 jusqu'à 1562: Jacques de MONTGOMMERY, Seigneur).

De la ferme du moullin a vent d'Ecots pour les causes contenus aux comptes précédents: néant - 1562 et 1563.
(à partir de 1563: Gabriel de MONTGOMMERY, Seigneur). (4)

L'adjudication a prix de rente du moulin a vent et droit de colombier en cette Sieurie différée - 16 juillet 1563.

L'adjudication de la fief héréditale du moulin a vent et droit de colombier en cette Sieurie différée 23 septembre 1563

L'adjudication du bail a ferme du moulin a vent différée parce qu'il ne s'est trouvé aucun marchand et commandé au Sergent en faire les bannies, a prix de rente, de ferme ou.....23 octobre 1563.



Goussier del.

Benard. Feclt.

Agriculture, Economie Rustique.
Moulin à Vent.

(1) Lors de la mise en place des meules, une certaine quantité de grain était répartie entr'elles, à seule fin, qu'à leur mise en route (mise en chemin) elles ne puissent froter l'une sur l'autre, c'est-à-dire pierre sur pierre. Cette disposition était prise pour éviter que les meules perdent leur mordant.

(2) Compte tenu de leur hauteur, les moulins à vent étaient souvent victimes de la foudre. A cette époque, le paratonnerre n'existait pas, bien sûr!

(3) Très intéressant détail qui nous donne l'envergure approximative de ce moulin : 15 mètres environ, compte tenu des 48 aulnes de grosse toile fournies (voir illustration page précédente).

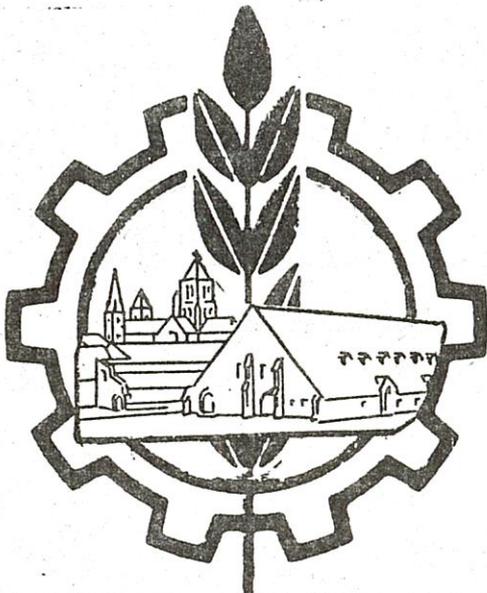
(4) Après Jacques de MONTGOMMERY, c'est son fils Gabriel qui devient Seigneur. A cette époque, les guerres de religion font rage. La sécurité était tellement troublée que nul ne voulait affermer ce moulin à vent.

En conclusion, voici un des rares documents qui nous donne quelques détails sur les moulins à vent de notre région.

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Lors de l'enquête nationale de 1809 en NORMANDIE, le dénombrement des moulins à eau et à vent s'établissait ainsi:

- CALVADOS	1.159 moulins	1:159 à eau	
- EURE	622 - - - -	dont 511 - - -	111 à vent.
- MANCHE	2.088 - - - -	1.986 - - -	102 - - - -
- ORNE	937 - - - -	914 - - -	23 - - - -
- SEINE MARITIME	706 - - - -	564 - - -	142 - - - -
soit au total	5.512 moulins	5.134 à eau	378 à vent.



Etude et réalisation par
Solange et Henri PAUMIER
14170 - JORT - 12-12-1987

IRONIE

-:--:--:--:--:--

C'est dans un estaminet du plus pur style Louis-Philippe.

Il est difficile de rêver un endroit plus démodé et plus lugubre.

Les tables, d'un marbre jauni, s'allongent, désertes de consommateurs. Dans le fond, un vieux billard à blouses prend des airs de catafalque moisi, et les trois billes (même la rouge), du même jaune que les tables, ont des gaités d'ossements oubliés.

Dans un coin, un petit groupe de clients, qui semblent de l'époque, font une interminable partie de dominos; leurs dés et leurs doigts ont des cliquetis de squelettes. Par instant, les vieux parlent, et toutes leurs phrases commencent par: "de notre temps...".

Au comptoir, derrière des vespétros surannées et des "parfait-amour" hors d'âge, se dresse la patronne, triste et sèche, avec de longs repentirs du même jaune pâle que les tables et les boules de son billard.

Le garçon, un vieux déplumé, qui prend avec la patronne des airs familiers (il doit être depuis longtemps dans la maison), rôde comme une âme en peine autour des tables vides.

Alors, entrent trois jeunes gens évidemment égarés.

Ils sont reçus avec des airs hostiles de la part des dominotiers et du garçon. Seule, la dame du comptoir arbore un vague sourire, peut-être rétrospectif. Elle se rappelle que, dans le temps, c'était bon les jeunes gens.

Les nouveaux venus, un peu interloqués d'abord par le froid ambiant s'installent. Soudain, l'un d'eux s'avance vers le comptoir.

- Madame, dit-il avec la plus exquise urbanité, il peut se faire que nous mourions de rire dans votre établissement. Si pareille aventure arrivait, vous voudriez bien faire remettre nos cadavres à nos familles respectives. Voici notre adresse.

Alphonse ALLAIS

Tout le monde connaît l'humoriste honfleurais Alphonse ALLAIS (1854-1905). Ce que beaucoup ignorent (peut-être), ce sont ses origines paternelles.

En effet, son père Charles-Auguste ALLAIS, pharmacien à HONFLEUR, est natif de la région de SAINT PIERRE SUR DIVES.

A CE SUJET, UNE ETUDE EST EN COURS ACTUELLEMENT.

Solange & Henri PAUMIER
14170 - JORT - 12-12-1987

PETITE HISTOIRE DE L'ECOLE DE ST MARTIN DE FRESNAY

L'examen des Archives relate que le 15 mai 1830 à St Martin de Fresnay " en la chambre ordinaire des délibérations s'est réuni le Conseil Municipal et qu'après avoir entendu la lettre de M. le Sous-Préfet et de son arrêté du 27 mars dernier, il considère en effet que s'il est évident qu'un instituteur serait essentiellement utile dans la commune, il ne l'est pas moins que:

1°) la commune n'a aucuns fonds disponibles

2°) que dans tous les cas elle ne pouvait à elle seule avoir un instituteur convenablement payé pour rendre le service que le Conseil avait droit d'en attendre

3°) que par le passé St Georges en Auge a toujours été réuni à St Martin de Fresnay quoique cette réunion ne fut commode ni à l'un ni à l'autre

4°) que la seule commune susceptible d'être réunie à St Martin de Fresnay qui a toujours été le " chef-lieu " est celle d'Ecots qui en est limitrophe et qui a été très longtemps réuni pour le culte

5°) que avant de rien statuer à cet égard, il est essentiel que les deux mairies puissent s'entendre et qu'à la prochaine session il en soit rendu compte.

Le 10 août 1833, le Conseil Municipal délibère et arrête ce qui suit :

1°) La réunion de la commune d'Ecots à celle de St Martin de Fresnay eut été évidemment avantageuse mais la commune d'Ecots ayant manifesté de la répugnance pour cette réunion et le Conseil ne voulant nullement contrarier à cet égard celle d'Ecots aura à elle seule un instituteur primaire.

La rétribution devra être en rapport avec le degré d'instruction de l'élève et fixé pour chaque mois à 55 centimes pour l'élève qui ne fera qu'apprendre à lire et recevoir l'instruction morale religieuse, à 1 F pour l'élève qui apprendra à lire , à écrire , à calculer et recevra les principes de la langue française.

Les revenus communaux étant absolument absorbés tous les ans par les dépenses ordinaires qui dépassent les recettes, le Conseil vote une imposition extraordinaire pour le traitement de l'instituteur et les dépenses de logement .

Le 7 février 1834, le Maire donne au Conseil Municipal lecture de la loi sur l'instruction primaire du 28 juin 1833. En second lieu il expose qu'il s'est procuré un local convenable dont le sieur Chalot a consenti un bail homologué par l'autorité supérieure..

Le sieur Lebugle élève de l'école normale, réunissant tous les examens et qualités requis pour être instituteur primaire (muni de certificats honorables du Maire de la ville de Caen où il est domicilié) est venu s'installer provisoirement dans ce local où il reçoit des élèves qu'il instruit, qu'il donne des preuves non équivoques de sa moralité, de sa loyauté, de son assiduité à son devoir et donne tout lieu d'espérer qu'il répandra l'instruction morale et religieuse dans la commune où depuis longtemps la jeunesse en a été privée mais qu'il y a encore d'école publique que le local loué qui n'est pas encore comme le veut la loi disposé pour servir d'habitation et surtout pour réunir des élèves.

4 mai 1834: Considérant que le dit Lebugle veut venir s'installer à St Martin de Fresnay qu'il a l'agrément de Monsieur le Maire et de la presque totalité du Conseil Municipal, il sera présenté incessamment au Comité communal de l'instruction primaire puis au Comité d'arrondissement et nommé aux fonctions d'instituteur primaire.

Le 23 août 1835: Le Maire expose les dépenses à faire pour l'école telles que : un crucifix, d'un poêle, d'une pendule, d'une chaise pour l'instituteur de dix écritoire en plomb, de six éponges, d'une médaille de moniteur, de deux marques de premier, de dix planchettes de punitions, de mesures métriques, de registres d'inscriptions, de cartes géographiques et autres ...Il est sollicité un secours soit du département, soit du gouvernement, en observant que ce sera le premier demandé et obtenu par la commune qui peu ménagée par l'échelle de l'impôt est " vexée au plus haut degré ".

Le 8 novembre 1835: Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre adressée au Conseil par le sieur Lebugle qui réclame avec insistance les objets détaillés dans la délibération du mois d'août.

Considérant que la commune n'a aucuns fonds disponibles, qu'elle a été dépouillée par des ventes faites au profit de l'Etat des deux presbytères dont elle était propriétaire elle a été obligée d'en faire construire un autre et qu'il est impossible de faire les dépenses demancées par l'instituteur.

Considérant que plus d'une fois le gouvernement a accordé des secours à des communes qui se trouvaient dans une disposition aussi favorable pour l'obtenir, le Conseil vote à l'unanimité la demande d'un secours quelconque pour lui permettre de mettre sur "un bon pied " l'école primaire.

Le 4 novembre 1838; l'attention est appelée sur les difficultés qui se sont élevées relativement à la délivrance à M. Lebugle de son mandat pour le paiement de son traitement échu le 3 septembre dernier. M. Lebugle manifeste l'intention de cesser ses fonctions d'instituteur et formule la demande qu'il lui soit délivré un exeat (autorisation à un fonctionnaire de quitter sa circonscription).

Quelques jours après, ayant changé d'intention, il fait la rétractation de sa demande. Celle-ci n'est pas officiellement transmise au comité supérieur d'administration de l'arrondissement et le dit comité confirme l'exeat. Monsieur le Président et quatre membres du comité local d'instruction primaire de la commune invitent M. Lebugle à vider le local destiné au logement de l'instituteur. Celui-ci sollicite alors l'intervention du Conseil Municipal pour en obtenir la continuation possible de sa fonction et la délivrance de son mandat.

Considérant qu'il n'est pas parvenu à la connaissance du Conseil que M. Lebugle soit accusé de négligences ou de fautes qui puissent donner lieu à prendre quelques mesures contre lui mais que cependant le Conseil voit avec peine le défaut de modération qui existe dans la correspondance de celui-ci ainsi que dans les pétitions adressées soit à Monsieur le Sous-Préfet soit au Conseil, pour ces motifs le Conseil exprime à l'unanimité que M. Lebugle continue l'exercice de ses fonctions et obtienne la délivrance du paiement par lui réclamé mais qu'il s'exprime avec plus de convenance au sujet de Monsieur le Maire dans la correspondance qu'il pourrait avoir avec lui ou toutes autres autorités. Celui-ci docile à la voix et au vote du Conseil adresse une lettre d'excuse à Monsieur le Maire. Son intention est de se conduire toujours avec respect pour les autorités et la fidélité à se conformer aux réglemens qui conviennent à un instituteur jaloux de l'accomplissement de ses devoirs.

Attendu que c'est contrairement à la justice que Monsieur le Maire et le Comité communal ont par écrit et à deux reprises enjoint l'instituteur de cesser l'exercice de sa fonction et de quitter le local de la Maison d'Ecole

Attendu que ces poursuites sont aussi contraires à l'humanité, que M. Lebugle est sans fortune, qu'il se trouve dans un état de santé actuel qui lui rend actuellement impossible tout déplacement mais qu'il remplit ses fonctions avec zèle et exactitude à la satisfaction de tous les pères de famille, il importe donc que l'état d'irritation et de surprise produit dans la commune par les poursuites

dont M. Lebugle est l'objet cesse le plus tôt possible.

Pour ces motifs le Conseil Municipal sauf le Maire exprime le voeu très formel que l'instituteur continue paisiblement l'exercice de sa fonction et reçoive exactement et régulièrement le montant de son traitement.

L'an 1840, le dimanche 22 juillet, le Maire fait connaître au Conseil que des réparations urgentes sont à faire au logement de l'instituteur qui consiste uniquement dans la salle servant de classe , dans une petite cuisine où un lit seulement peut être mis et dans une cave , que la famille de l'instituteur consistait uniquement en son épouse et une petite fille, qu'en raison de son état de maladie habituel il devenait urgent de fournir à l'instituteur le moyen de se procurer un second lit. Vu l'urgence, des travaux sont commencés dans la cave à l'effet d'y pratiquer un petit cabinet mais l'instituteur décède.

L'an 1843, le 12 mars, le Maire expose que la commune reste sans instituteur, que l'état des communications rendent extrêmement difficiles pour les enfants d'aller aux écoles voisines, qu'il est alors nécessaire de former la demande d'une religieuse pour y tenir lieu, que cette religieuse d'une communauté pourra recevoir les enfants de l'un et l'autre sexe et recevra le traitement que touchait l'instituteur décédé et que l'indemnité de logement lui sera pareillement accordée.

La commune propose de renouveler le mobilier du matériel d'école dans un état déplorable et d'approprier le logement nouveau qui vient d'être loué au sieur Montfort, à cause de l'insalubrité de l'autre. L'emplacement de ce logement comme du précédent n'est pas précisé. Toutefois un acte notarié du 18 mai 1862 stipule la vente d'une maison à usage d'école, lieu dit " les Bezzyes " sur la route de St Pierre sur Dives à Livarot. Elle est achetée par Monsieur Gustave Petit en 1907 (actuels propriétaires M et Mme Henry Chomeaux). La salle de classe était la cave comme en témoignent les murs sur lesquels, curieusement, on distingue encore:

- une série complète de mesures de capacité en étain
- une série complète de mesures de poids en fonte
- une série complète de mesures de poids en cuivre
- des pièces de monnaie dont une de cinq francs

et des textes: L'addition est une opération qui consiste à réunir ...

La soustraction est une opération qui consiste à ... (le reste est illisible.)

Le 11 février 1862, le Maire expose qu'en date du 28 novembre dernier la commune d'Ecots demande à être réunie à celle de St Martin de Fresnay pour le service de l'instruction primaire mais à condition de ne pas contribuer aux frais de construction de l'école. L'administration supérieure exige une salle de classe pouvant contenir de 35 à 40 enfants au moins et cela à cause de la réunion des deux communes.

Le Conseil décide à l'unanimité de s'entendre sur le lieu de cette construction qui devra être faite sur un terrain le plus rapproché du village de St Martin de Fresnay sur le bord de la route de St Pierre sur Dives au Billot.

Le 21 mars 1862, la commune décide d'acheter un terrain et de faire bâtir immédiatement. Monsieur Lefèvre Montfort consent à vendre une pointe de terre d'environ 6 ares à laquelle s'ajouterait une superficie d'environ 2 ares du chemin des Omins devenu inutile et d'y réunir une portion de terrain échangée avec le sieur Besson ce qui permettrait de faire un carré régulier d'une superficie d'au moins 10 ares 6 centiares pour l'emplacement de la maison d'école, de la cour du jardi de la dite maison qui comprendra au rez de chaussée une cuisine, une arrière-cuisine, un débarras, une petite salle, une cave, à l'étage deux chambres, un cabinet de toilette et une pièce servant de Mairie dont l'accès se fera par l'escalier intérieur. La salle de classe sera accolée au logement de l'instituteur et communiquera par une porte avec ce logement.

Coût de la construction environ environ 15 000 F Ce sera exactement une dépense de 11 610 F sur laquelle un secours de 4 400 F a été accordé par le gouvernement et que la dépense réelle a été de 7 210 F pour laquelle la commune a été obligée de contracter un emprunt à la Caisse des Dépôts et Consignations. Intérêts 360,50 F par an. La commune d'Ecots continue de payer au propriétaire qui loue une maison une maison à la dite commune la somme de 52 F. Elle doit contribuer au paiement du traitement de l'instituteur pour une somme de 106 F.

Le taux de la rétribution scolaire par enfant et par mois est de 1^f50 centimes. La liste des enfants admis gratuitement (5 enfants) est arrêtée par le Maire et le bureau.

10 novembre 1865. Le Maire expose que la maison d'école qui va être prochainement livrée à sa destination, laisse encore beaucoup à désirer, qu'il y a encore beaucoup de travaux à faire non prévus au devis dont le montant se trouve absorbé par la construction, ces derniers consistant dans l'établissement de bancs et tables 100 F, poêle avec tuyaux 50 F, gouttières 225 F, cloche 15 F, 4 décrottoirs 10 F, enlèvement d'une masse de terre existant derrière l'école 200 F, cour et jardin 200 F, mur de séparation au bout de la classe pour empêcher la communication des enfants des deux sexes 90 F, total 1070 F.

Prie le Préfet d'accorder à la commune la somme nécessaire pour faire face à cette dépense, celle-ci étant dans l'impossibilité d'y répondre.

13 Octobre 1886 Réception des travaux exécutés par Monsieur Lemarenier domicilié à Livarot, entrepreneur de la maison d'école, en présence d'un expert Monsieur Bailleul agent voyer d'arrondissement à Lisieux et d'un expert pour la commune.

Refus de réception à cause de la défectuosité des travaux, substitution de quelques assises de pierre de taille à celles en brique dans la façade de la maison et non accomplissement des clauses du devis : engagement pris de livrer la maison le 1^{er} juillet 1865 qui ne l'a été, malgré les avertissements, seulement le 21 décembre 1865. Par suite du retard la commune a été obligée de payer le loyer de deux maisons, une pour la classe, l'autre pour le logement de l'instituteur et à des prix très élevés. Elle demande le remboursement de 200 F, refuse l'offre de la réduction de 400 F proposée par les adjudications somme insuffisante aux rectifications à faire pour consolider la maison, la rendre habitable et dans l'impossibilité de la rétablir conformément "aux règles de l'art", vu qu'il faudrait démolir les fenêtres, une partie des portes, refaire les planchers qui ne sont pas de niveau et sont insuffisamment chargés.

Pour éviter l'expertise, le Conseil propose un rabais de 10%

sur le montant des mémoires afin que la commune, avec cette remise fasse à la dite maison tous les travaux rectificatifs qu'elle avisera bien. Cette proposition est refusée, le Conseil Municipal autorise le Maire à se pourvoir devant le Conseil d'Etat. La commune est déboutée de sa demande.

12 Aout 1868. Le Maire expose au Conseil que faute de ressources, les accessoires à la maison d'école n'ont pu être faits. La cour et le jardin ne sont pas clos, cet état offre de graves inconvénients l'instituteur ne peut jouir de son jardin, les animaux s'y introduisent ainsi que dans la cour, ils peuvent blesser les enfants en récréation, l'été ils sont exposés à l'ardeur du soleil et l'hiver à la pluie. Si la cour était fermée par des murs, il serait possible d'établir le long de ces murs deux petits "cloîtres" couverts sous lesquels les enfants pourraient prendre leur récréation (devis 1118,75).

Le Conseil est d'avis que ces travaux sont de la plus grande urgence, mais la commune trop grevée, invite le Maire à se pourvoir auprès du Préfet pour que le magistrat obtienne du département le montant nécessaire pour exécuter les travaux.

C'est seulement en 1871 que ces travaux seront réalisés et plus tard l'achat du mobilier scolaire.

10 octobre 1877. Demande de disjonction de la commune d'Ecots avec celle de Saint Martin de Fresnay. le Conseil considère que la population des deux communes : 265 habitants à St Martin et 190 à Ecots avait permis l'établissement d'une école mixte telle qu'elle a été établie et que si la commune d'Ecots est distraite de celle de St Martin, il en résulterait que l'école ne serait plus fréquentée que par 12 ou 15 enfants dont 5 admis gratuitement. Il en découlerait un déficit considérable, encore plus considérable si la commune d'Ecots cessait de payer la redevance annuelle.

Considérant que si la commune d'Ecots a fait construire une école, elle ne devait pas le faire sans au préalable demander et obtenir sa disjonction et qu'elle ne devait pas moins continuer à payer la redevance

Le Conseil considérant qu'elle n'aurait pas consenti cette disjonction et que la construction de cette maison d'école doit être considérée au respect de la commune de St Martin, comme n'existant pas, et les enfants d'Ecots devant continuer à fréquenter l'école de St Martin et à payer leur rétribution comme depuis 1862 soit 140,95 F

13 Aout 1878. Le Conseil Départemental de l'instruction publique prononce la disjonction des communes. Le Conseil Municipal autorise le Maire à se pourvoir devant le Conseil d'Etat pour rapporter la décision du Conseil Départemental.

En 1882 une caisse des écoles est instituée. Elle a pour but de faciliter la fréquentation des élèves par des récompenses sous forme de livres utiles, de livrets de Caisse d'Epargne, de secours aux élèves indigents ou peu aisés, en distribuant vêtements, chaussures, aliments chauds.

30 Novembre 1906. Monsieur le Maire informe le Conseil que le Christ a été enlevé de l'école par Mademoiselle l'institutrice, par ordre de l'autorité supérieure, il a tenu à honneur de le replacer lui-même à l'endroit où il avait été jadis fixé et, par lettre du 31 Octobre dernier il a immédiatement avisé Monsieur le Préfet de l'acte qu'il venait d'accomplir. Il informe encore le Conseil qu'à la suite des faits sus mentionnés le Christ fut à nouveau enlevé par Mademoiselle l'institutrice, mais cette fois avec le refus de le rendre, toujours sur l'ordre de l'autorité supérieure. Ce fut alors que Monsieur le Maire dut prévenir Mademoiselle l'institutrice, que si dans les quatre jours il ne rentrait pas en possession du Christ, il leur adresserait devant l'autorité compétente, une demande de restitution de partie du mobilier scolaire indûment enlevé par elle et dont Monsieur le Maire a la responsabilité devant la commune.

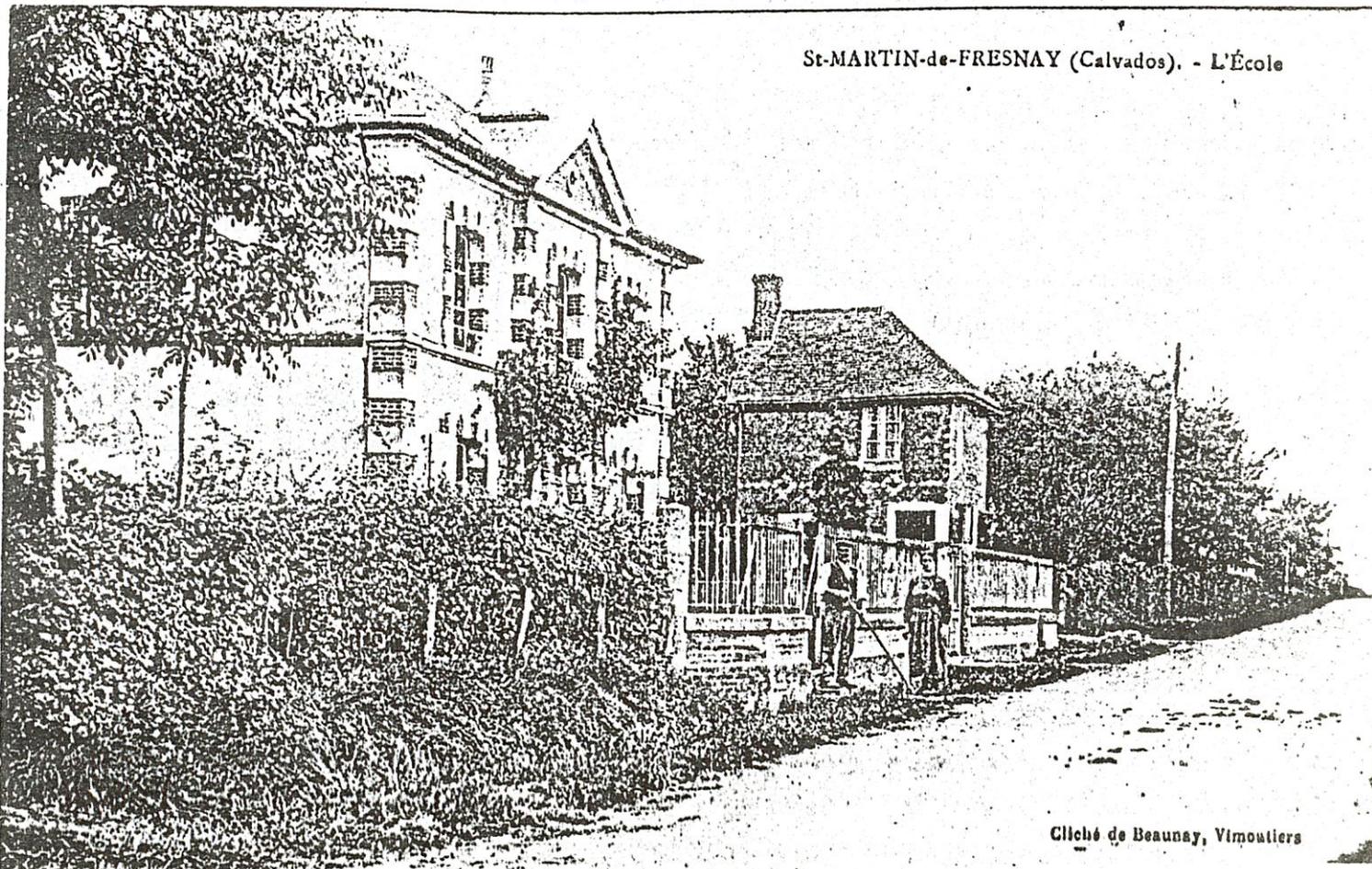
Par une lettre en date du 13 Novembre 1906, Mademoiselle l'institutrice informe Monsieur le Maire que d'après l'ordre de Monsieur l'Inspecteur, elle remettra le Christ contre un reçu dûment signé.

Monsieur le Maire, en possession du Christ, invite le Conseil à délibérer à ce sujet et à donner un avis sur ce qui devra être fait du Christ, illégalement et arbitrairement enlevé de l'école. Illégalement puisqu'aucun texte de loi n'oblige à cete acte, et arbitrairement

puisque cet acte n a d'ailleurs été réclamé par aucun des ayants droit, c'est à dire par aucun des pères de famille.

Le Conseil après avoir délibéré approuvant à l'unanimité tant les actes que les déclarations de Monsieur le Maire, considérant que replacer une seconde fois le Christ dans l'école serait s'exposer à le voir enlever à nouveau et que ces divers changements deviendraient ridicules s'ils n'étaient pas profondément tristes pour des consciences catholiques, décide à l'unanimité pour lui témoigner leur profond respect et à titre de réparation, sera par les soins de Monsieur le Maire mis dans la salle de mairie en la place d'honneur à laquelle il a droit.

St-MARTIN-de-FRESNAY (Calvados). - L'École



Cliché de Beaunay, Vimoutiers

Des travaux de réparations sont successivement approuvés par la municipalité, mais le problème du manque d'eau n'est toujours pas résolu. Une proposition de x et de x propriétaires d'un puits situé tout près de la maison d'école offrant de donner à l'école droit au dit puits à la seule condition pour elle de remplacer une pompe à ses frais.

Le Conseil accepte cette généreuse proposition et décide de poser la pompe sus indiquée. L'exécution du dit travail aura lieu en Juillet 1922.

1925. Les locaux non habitables se détériorent. Quoique n'ayant rien à reprocher à l'instituteur, le Conseil émet le vœu que Monsieur l'Inspecteur veuille bien, ainsi qu'il en avait déjà adressé la demande depuis longtemps, de nommer une institutrice habitant les locaux scolaires.

L'accès à la mairie ne pouvant avoir lieu que par l'escalier intérieur de la maison d'école, il est de ce fait difficile d'avoir une institutrice résident, par le fait des allées et venues perpétuelles à la mairie. En 1926, le Conseil décide la création d'un escalier extérieur et d'une porte d'entrée, coût 1444 F, vote d'une somme de 1 000 F, demande de secours 440 F.

Le logement d'école n'étant toujours pas occupé, une location verbale est faite à la condition qu'en cas de décès de l'instituteur, ou son remplacement par un autre fonctionnaire désirant habiter le logement, la dite location serait résiliée de plein droit du jour même de la nomination de l'instituteur.

13 Février 1931. Monsieur le Maire expose au Conseil que le départ de l'instituteur, à peine trois mois après son arrivée, il a cru devoir écrire à Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour lui indiquer les nombreux motifs en faveur de la nomination d'un maître ou d'une maîtresse résidant à St Martin.

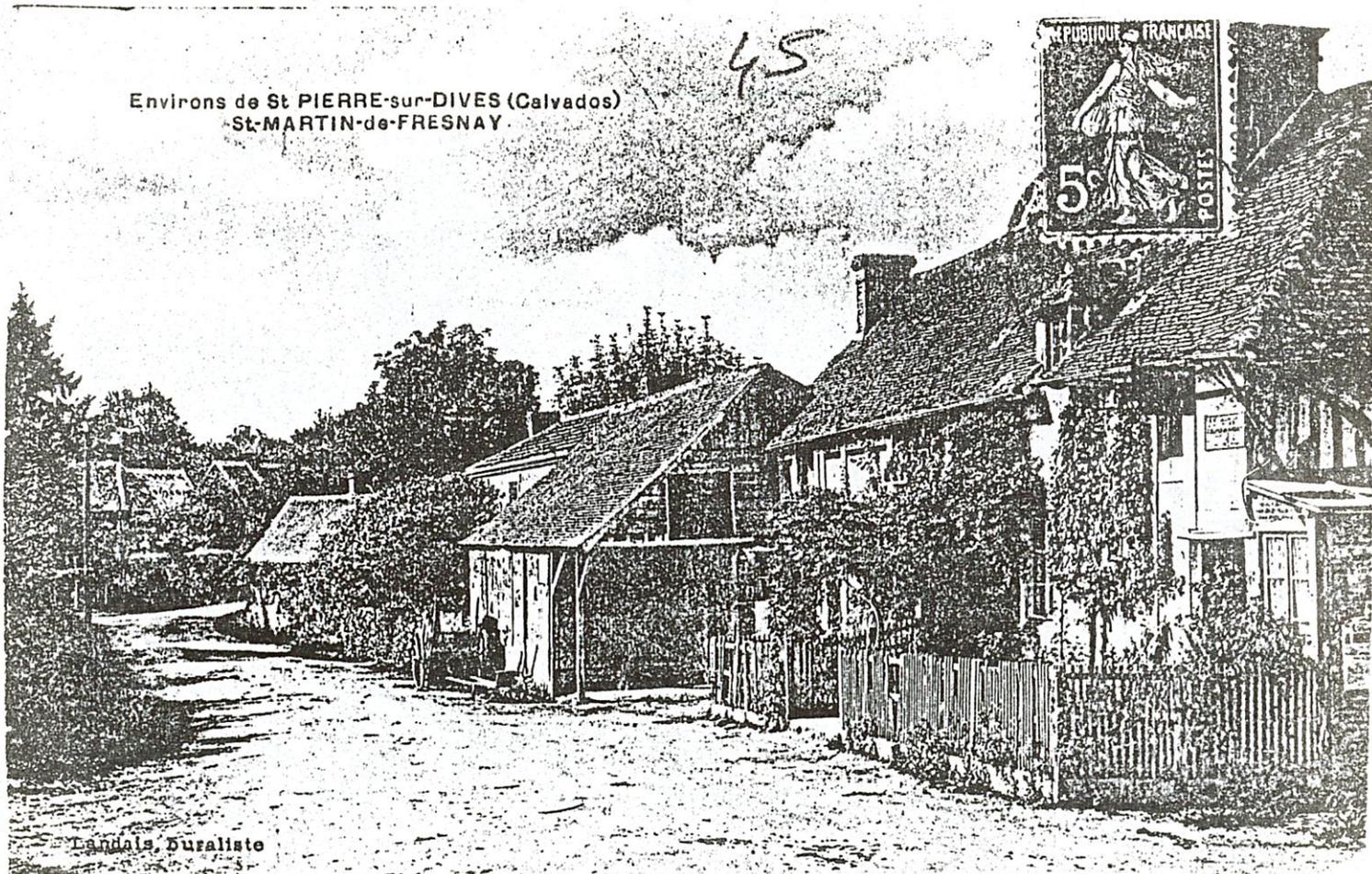
D'importantes améliorations ont été apportées à la maison d'école en vue de la rendre plus agréable. L'accès à la maison par un escalier extérieur rend l'instituteur absolument libre chez lui. Chaque année, le mobilier scolaire est petit à petit remplacé pour

la commodité du maître et des élèves. Le poste de St Martin présente bien des agréments, école très gaie, située au centre du village, dans une "cité charmante", distante seulement de 7 kms de St Pierre, avantage d'avoir commerçants, reventes, artisans. L'école est très fréquentée 32 élèves et de ce fait elle mérite mieux que des intérimaires. Les changements perpétuels nuisent à l'instruction des enfants car bien qu'ayant tous les mêmes méthodes, chacun a sa façon personnelle d'enseigner. Les enseignants résidents ont plus d'influence sur les élèves et sur leurs parents.

Vu Toutes ces considérations, le Conseil espère que M. le Préfet voudra bien défendre près de M. l'Inspecteur primaire notre petite commune et obtienne de lui qu'il veuille bien nommer dans les plus brefs délais, et vu l'importance du local, un instituteur ou une institutrice mariés avec une personne d'un certain âge, qui aurait ainsi plus de chance d'y résider.

Satisfaction est donnée en 1934.

45
Environs de St PIERRE-sur-DIVES (Calvados)
St-MARTIN-de-FRESNAY



L'école de Saint-Martin de Fresnay

en 1906

Les enfants de l'école avec l'institutrice
qui soucieuse d'être en règle avec
l'inspection académique, avait décroché
le crucifix de la classe ...



33 ANS DE CARRIERE DANS "LA CHARMANTE CITE"

La salle de classe était correcte, bien éclairée par quatre larges fenêtres. Le mobilier scolaire comprenait des tables à deux places et une longue tout au fond, où s'entassaient une dizaine d'enfants.

C'était aussi la table de repas pour ceux qui apportaient la gamelle réchauffée sur le grand poêle en fonte ou sur la cuisinière de la maison.

Le bureau était surélevé, il y avait deux marches où à tour de rôle s'asseyaient les "poussins" quand il n'y avait plus de places disponibles.

Ce mobilier était complété par deux grands tableaux dont un était mobile, des cartes géographiques, une armoire avec quelque matériel, une esquisse de bibliothèque, et plus tard, un électrophone.

Le balayage-nettoyage était assuré par les enfants désignés chaque semaine. C'est seulement en 1959 qu'une femme de service assurait le grand nettoyage à Pâques, Noël, grandes vacances (pavage, vitres, mobilier).

La répartition hebdomadaire du travail permettait de respecter l'emploi du temps très morcelé : il fallait évoluer d'une division à l'autre (5 au total), tout en donnant une unité de travail ce qui n'était pas toujours facile. Mes proches collègues avaient le même problème.

Lors d'une inspection annuelle, toujours improvisée, par une journée d'hiver avec routes enneigées, les enfants ayant une longue distance à parcourir étaient arrivés en retard. J'ai eu longtemps un souvenir amer du rapport d'inspection disant "mais" Madame l'institutrice avait dix minutes de retard pour faire son cours de grammaire...

La journée commençait par la morale, tenue, propreté, honnêteté, travail pour l'acquisition de bonnes habitudes élémentaires et capitales dans les premières années. Malheureusement, trop souvent, maintenant la tâche des maîtres est compliquée par la discordance ou la contradiction de leurs exigences avec les principes des familles.

L'instruction civique était enseignée le samedi, le chant, la gymnastique pratiqués l'après-midi. La discipline était rigoureuse mais les enfants étaient pour la plupart assidus travailleurs, les parents confiants et vigilants assumant une collaboration attentive. Toute faute réprimée en classe était sanctionnée à la maison. Les retenues étaient acceptées sans discussion, voire même encouragées.

Les arrêts de travail étaient rares, mais très problématiques pour un congé de maternité. Une note de l'Inspecteur d'Académie (1942) en témoigne. mêmes difficultés en 1948

ACADÉMIE DE CAEN
Inspection Académique
DU CALVADOS
Téléphone 23-44

Caen le 4 février 1948

L'Inspecteur d'Académie du Calvados
à Madame Darnécaut.
à St Martin de Fresnay
c/c Monsieur l'Inspecteur Primaire
Talaise.

J'ai l'honneur de vous faire
connaître que je ne pouvais désigner
aucun suppléant pour vous remplacer.
Un suppléant gagne environ 1100^x par
mois il ne peut en dépenser 1200^x.

L'Inspecteur d'Académie

C'est grâce à un accord et à la gentillesse d'amis de l'école que les suppléantes ont accepté le poste de Saint Martin de Fresnay en leur donnant les moyens de vivre décemment.

Les exploitations agricoles nombreuses comptaient de 3 à 8 enfants et les familles d'artisans, de journaliers, de gardiens 2 ou 3 mais le plus souvent 5 à 8 avec un maximum de 13. La plupart étaient sédentaires.

Il était courant que 3 ou 4 enfants de même famille fassent toute leur scolarité à l'école du village, ce qui explique, pendant un certain temps l'effectif élevé (de 35 à 45 élèves)..

C'est assurément le fait de cette continuité, de l'intéressement des parents au travail (on convoitait le C E P ou l'entrée en 6^{ème}), qu'il y avait de bons résultats.

En 1954 un fils de fermier est reçu au C E P premier des garçons ruraux. Quatre filles d'ouvriers, quatre C E P dont une première des filles rurales et deux succès à l'examen d'entrée au collège d'enseignement technique.

L'entrée en 6^{ème} exigeait une lecture courante, expressive, une bonne orthographe (5 fautes = 0 et l'élimination), de bonnes bases en calcul et en français.

Au fil des années, des travaux sont effectués soit à la salle de classe, soit au logement. En 1959 des aménagements demandés en 1953 (la construction de deux chambres sur l'école) est acceptée 985 000 F. Celle d'une mairie indépendante inexistante est refusée. C'est aussi la recherche d'un point d'eau par un ~~paiement~~ en vue d'installer l'eau sous pression. Les membres du Conseil donnent un avis favorable, sous réserve d'une subvention de la caisse départementale des crédits de la "loi Barangé". Les travaux seront réalisés en 1961.

La décroissance de l'effectif commence vers 1957. La disparition de cultures, la modernisation de certaines exploitations entraînent considérablement la diminution de l'emploi. En 1962, l'école ne compte plus que 27 élèves et en 1966 18 élèves.

L'école sera ouverte jusqu'en 1970, les enfants seront alors accueilli au groupe scolaire de Berville.

Je ne terminerai pas sans rendre hommage au Maire de toute cette époque. Monsieur Paul Regnouf participait à tout ce qui réjouissait petits et grands: fêtes scolaires locales, groupe théâtral. Quelquefois surchargé de soucis il recevait avec la même sérénité; avec une courtoisie et une extrême gentillesse. Il disparaissait soudainement le 3 juin 1966. La commune était en deuil et ma fin de carrière était profondément attristée.



Monsieur Paul. REGNOUF

La famille Regnouf a pour la première fois présidé le Conseil Municipal en 1861. Le 13 mars Jean-Jacques Regnouf est nommé Maire par le Préfet. Debout, main droite levée, il prononce à haute voix la formule suivante: " Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'empereur. "

La maison d'école est louée, la salle de classe est une belle Mairie. Sur la cheminée on admire le buste en bronze de M. Leblanc-Barbedienne et aux murs les photographies des dix clochers de la commune de L'Oudon.

Hélène DAMECOURT.

LA PESEE

Avec dextérité, le sourire aux lèvres, le boucher décrochait les morceaux de viande, les étalait sur le comptoir en bois et faisait valoir sa marchandise.

" Tenez, monsieur Louis, v'la t'y pas d'la belle plate-côte ? ... et qui c'est qu' vous diriez de ce petit bout de tranche.. J'ai encore de la macreuse qu'est ben avantageuse..."

Mais monsieur Louis ne disait mot, la casquette rabattue sur les yeux, il suivait du regard, soupesait, calculait dans son esprit... Il ne fallait pas qu'il est l'air satisfait car le "sapré" boucher pourrait bien en profiter.

Celui-ci perdait son assurance et sans rien dire rentrait la marchandise qui n'était pas de premier choix... C'est que M. Louis était un bon client, il avait beaucoup de monde à table, il fallait le "ménager".

Ayant aperçu dans la chambre froide entr'ouverte un superbe rôti de veau, M. Louis le désigna du doigt: " Mettez-moi ça " Ce n'était pas du goût du boucher, il regrettait bien d'avoir donné au bonhomme l'occasion d'apercevoir ce morceau facile à vendre.

Il fit bonne contenance ... " Et avec ça M. Louis ?"

- Vous mettez du flanchet pour le pot au feu, n'oubliez pas les os à moelle .. Ajoutez-moi une côte de boeuf, celle-là qu'est pendue à l'étalage ...

- Mais vous allez me ruiner, faut pas prendre que des bons morceaux !"

Il faut dire que M. Louis prenait à " la pesée "...Tout était au même prix. Il fallait équilibrer mais c'était un rude client qui n'était jamais perdant et vous tenait "la dragée haute".

Enfin après discussion, M. Louis concéda et prit un morceau de jarret... Il voulait lui aussi, " faire cas " du boucher car il avait quelques vieilles vaches de "réforme" à partir...
A mali ...mali et demi .

Dimanche, brioche, lundi: brioche rassise ... mardi: brioche désséchée...

Mademoiselle Hélène, la bonne du presbytère réfléchissait: les gens étaient bien "braves" de donner le pain béni aux fêtes, mais...Monsieur le Curé avait deux dessertes, donc trois brioches...

Cette coutume permettait aux paroissiens, chacun leur tour, de faire " leurs politesses ". Les consignes étaient données au sacristain et, après le sermon, d'incessantes allées et venues de celui-ci portant la corbeille recouverte d'une serviette blanche. Le Maire recevait une brioche d'une livre, l'adjoint avait droit à une part plus petite et les parents et amis, suivant les liens existants avec le donneur, recevaient des brioches de différentes tailles. Le sacristain croisait en remontant la nef les enfants de chœur qui descendaient avec les paniers contenant les morceaux de pain béni à distribuer aux fidèles.

Que de mouvement et de pittoresque dans cette coutume !

Après s'être signé en tenant le morceau de pain béni, on mangeait celui-ci à la fin de l'office. Quels bons souvenirs pour les enfants et que de sujets de conversation pour les parents.

Mais, ce n'était pas ce côté de la chose qui perturbait mademoiselle Hélène mais bien le démon tentateur qui lui faisait entrevoir d'appétissantes choses aperçues à la devanture du pâtissier. Pourquoi pas se disait-elle ? Mais inutile d'en parler à Monsieur le Curé. Avait-il eu envie dans sa vie de prêtre si détaché, d'un beau gâteau recouvert d'une crème qui vous mettait l'eau à la bouche ?

Elle hésita mais poussée par sa gourmandise perdit toute prudence ! Elle prit dans le tiroir de sa table son porte-plume, son papier et la bouteille d'encre. " Chers Monsieur Dame, écrivit-elle, Monsieur le Curé n'ose pas vous le dire mais il serait heureux d'avoir un Saint-Honoré à la place de la brioche...

Elle recopia ce mot en changeant Saint-Honoré en Baba au rhum, envoya ces missives aux paroissiens des deux dessertes qui devaient donner le pain béni le dimanche suivant ... Il y aurait quand même de la brioche à la résidence pensa-t-elle.

Monsieur le Curé eut vent de la chose...

Lorsque après "l'Ite missa est ", il annoça d'une voix forte: C'est à Monsieur Fortin de me conduire dimanche prochain à St Hubert..il ajouta: Dorénavant, je vous prescrit de porter à l'hospice des vieillards ce que vous aviez la bonté de prévoir pour le presbytère ...

Ce fut un coup terrible pour la pauvre mademoiselle Hélène...

Monsieur le Curé ne lui en parla jamais...A confesse, comme pénitence, il lui donna à lire le chapitre III, livre I de l'imitation de Jesus-Christ:

" De la résistance aux tentations "

LA COMMISSION

En ce lundi matin du 2 août 1948, certain Français moyen savoure le plaisir du premier jour de vacances. Aussi a-t-il conçu le dessein d'aller faire un tour au marché de Saint-Pierre, ce qui lui arrive rarement.

Au moment où il se dispose à partir, belle-maman lui demande de lui rapporter un paquet de semences d 'haricots de pied. Il n'a rien à refuser à cette personne échappant tout à fait au cliché des belles-mères sur scène ou en chanson. Il promet de faire cette commission bien que ses connaissances en la matière lui causent quelque tourment.

Enfourchant sa bicyclette, il se met en route à l'allure d'un sénateur en retraite. Par contraste il se met à penser au dimanche 25 juillet où, en compagnie de son beau-frère, il a assisté en tribune à l'arrivée du Tour de France au Parc des Princes. Renouvelant son exploit de 1938, Gino Bartali, à 34 ans, conclut l'épreuve avec panache puisqu'il a remporté 7 étapes sur 21 et termine avec 27 minutes d'avance au classement général sur le deuxième, le Belge Albéric Scott. Guy Lapébie est troisième; il a un pied bandé depuis Metz ... Ils sont chaleureusement acclamés. Mais " la révélation ", quatrième, est l'objet d'une formidable ovation; il s'agit de Louis Bobet. Le mérite de Kirchen est aussi reconnu; il termine seul de son équipe qui l'a abandonné depuis les Pyrénées. Le narrateur en gardera un souvenir vivace. Il continue sa promenade tandis que le temps lui remet en esprit ce vers de Malherbe qu'il aime murmurer:

" Tout le plaisir des jours est dans leur matinée "

Mais voici que le penseur qui a empiété quelque peu sur la chaussée est rappelé aux réalités par le klaxon rageur d'un véhicule motorisé lui signifiant que les bielles ont la primauté sur la ronde des genoux. Il parvient bientôt à l'entrée du plus beau chef-lieu de canton de France.

Ayant laissé sa " petite reine " chez ce bon Monsieur Bazille.. (Hélas !), le horsain part à la rencontre des Pétruvien et assimilés. Lors commence le rite des serremments de mains, la bise aux parents venus des villes voisines, nombreuses, ayant parfois des toponymies pittoresques, est la marque de l'affection. Il y a foule et l'on remarque la position inconfortable de poulets, oies, lapins qui pendent le long d'accortes personnes dont les intentions à l'égard de ces pauvres bêtes sont redoutables quant à leur finalité. Des groupes se forment et l'on parle du poids des impôts, le prix de l'essence. Avec d'autres amis, on souligne la valeur du dernier roman d'une célébrité, du théâtre local avec les amateurs. Les scientifiques commentent les perfectionnements des avions, de la bombe atomique. Les sportifs vantent des records récents. Un sujet fait l'unanimité: l'émission quotidienne sur Radio Luxembourg, à 12 h 30, " Sur le banc " avec la prestation valeureuse de La Hurllette et Carmen, alias Raymond Souplex-Jeanne Sourza. Régal également, " le Tribunal ", le dimanche...

Ayant flâné durant cent vingt minutes, notre homme songe qu'il est chargé de mission. L'heure est grave.

Il s'arrête devant le premier stand. Là siège une miniature: toiture d'antracite avec résurgences de deux boulets encadrant le haut nez. La paleur romantique est accentuée par le port d'un vêtement sombre. A la question du client, un sifflement claque:

" Connais pas ça !..." C'est péremptoire.

Dépité, il saute plusieurs étalages. Il s'arrête devant un personnage d'aspect neutre. Cependant cet homme fait de grands efforts pour réprimer un sourire signifiant que " l'éventuel acheteur " doit manier plus souvent un stylo qu'une bêche, tant sa démarche est empruntée. Il hausse les épaules et laisse tomber:

" Comprends pas. "

Soudain une réflexion part du stand contigu:

" Je pense avoir ce qu'il faut pour ce monsieur. "

Promu au rang de Monsieur, le solliciteur s'approche. Il est agréablement surpris de la nouvelle conjoncture. Une " merveille de la création " évolue à travers un stand garni avec goût ! chevelure blés d'or, regard d'azur; l'élégance naturelle est amplifiée par une blouse rose du plus bel effet. Curieusement cette stature harmonieuse s'exprime d'une voix veloutée.

" Excusez-moi, je reviens "

Pendant quatre minutes, elle s'affaire dans le fond de la boutique et revient avec un paquet artistiquement ficelé et dont le contenu est invisible. L'acheteur ayant formulé la question habituelle, elle annonce le prix qui paraît honnête. Ravi le client accomplit cette formalité qui depuis la disparition du troc sanctionne toutes les transactions: débiter son porte-monnaie du montant demandé et créditer celui de la commerçante en vertu du principe des vases presque communicants. Ayant saisi le colis, il remercie et le porte comme un trophée. Il s'en revient reprendre son humble moyen de transport; il est 11 h 59. Une cloche de l'abbatiale lance dans les airs le son argentin de l'angélus. Le coeur léger, il se réjouit en pédalant de l'accueil triomphal que lui vaudront ses efforts persévérants.

Las ! Lorsque le colis s'ouvre, Madame la Mère de Madame déclare sur le ton flegmatique qui lui est familier:

" Ce n'est ce que je voulais.

Alors le commissionnaire pense que La Fontaine a toujours raison:

" Gardes - toi tant que tu vivras
De juger les gens sur la mine "

Le paquet était bien roulé ... Lui aussi !

Il va conter sa mésaventure à son épouse, retenue au lit par une angine: " Si j'avais pu aller avec toi, dit-elle; ce n'est pas grave mon chéri." Dans l'escalier, il croise sa belle-soeur qui éclate d'un rire de soprane et clame:

" Ca ne m'étonne pas ! ... Mon mari s'en chargera. "

De fait le lundi suivant, le beau-frère précité, athlétique Armoricain, incarnation du menhir élevé dans la ferme paternelle et qui connaît donc " labourage et pâturage " aussi bien que Sully et, par voie de conséquence, jardinage, se charge de l'affaire et rapportera la marchandise convoitée. Elle est connue sous un autre nom.

Au fait, quel est le nom du premier défaillant ?

L'inspecteur Grandin (1) consulté, frappe de son poing droit la paume gauche et s'exclame : " Mais voyons, mais c'est bien sûr, il s'agit de :

Bernard GRENON

9 octobre 1987

(1) Personnage de la comédie de Robert Thomas " LA PERRUCHE ET LE POULET "

Servantes et domestiques

De nombreux états de populations ne différencient pas les servantes des domestiques. Ainsi à Ammeville et Saint-Georges-en-Auge, ne sont mentionnées que des domestiques alors qu'à Sainte-Marguerite-de-Viette en 1851, la municipalité recense 15 domestiques et 6 servantes et celle de Saint-Pierre-sur-Dives 28 domestiques et 15 servantes. Par contre la famille Leroy de Saint-Georges-en-Auge n'engage de 1790 à 1896 que des servantes, en précisant à partir de 1870 « servante de basse-cour », et le terme de « bonne » n'apparaît qu'en 1895 :

« Le 25 octobre 1895, Armendine Lamy de Livarot est entrée comme bonne, elle sera payée 170 F. Je la fournis de tablier » note Madame Leroy.

Il semble donc que l'état de servante concerne principalement les employées de fermes utilisées pour les tâches les plus humbles : soins aux animaux, nettoyage des étables à veaux, des « soues » à cochons, du poulailler, alors que la domestique est davantage occupée dans les maisons bourgeoises, aux travaux ménagers : cuisine, repassage, lavage, couture, bien que Flaubert qualifie également de servante la Félicité d'« un cœur simple » : « Pendant un demi siècle, les bourgeoises de Pont-L'Evêque envièrent à Madame Aubain sa servante Félicité : pour cent francs par an, elle faisait la cuisine et le ménage, cousait, lavait, repassait, savait brider un cheval, engraisser les volailles, battre le beurre... elle se levait dès l'aube pour ne pas manquer la messe, et travaillait jusqu'au soir sans interruption. »

Nous pensons donc que si le mot domestique est clairement défini dans les maisons employant un nombreux personnel, il désigne alors toutes les femmes au service de leurs maîtres : femme de chambre, aides de cuisine, lingère, repasseuse... il est souvent confondu avec le mot servante dans les petites exploitations agricoles, la servante de ferme étant occupée aussi bien aux tâches agricoles qu'aux tâches ménagères quand elle est là seule et une certaine hiérarchie n'apparaissant que lorsqu'il y a plusieurs employées. C'est du moins ce que montre la famille Leroy qui engage à partir de 1870 deux servantes, l'une d'elles, au salaire moins élevé étant qualifiée de servante « de basse cour ».

ORIGINE ET CATEGORIE SOCIALES

Servantes et domestiques forment une catégorie socio-professionnelle bien spécifique. Ce sont, dans la majorité des cas, des jeunes femmes, filles de journaliers agricoles ou de petits fermiers, célibataires ou

veuves. Les femmes mariées constituent des cas exceptionnels et le mari est le plus souvent lui aussi, domestique dans la même maison. Quand elle se marie, la servante devient généralement journalière ou, à partir de la fin du XIX^e siècle, « gardienne d'herbages ». Le ménage est alors logé par le cultivateur dans une petite maison, « la maison de gardiens », souvent éloignée du siège de l'exploitation. Il reçoit gratuitement sa provision de bois et de cidre et peut posséder une vache nourrie sur les herbages pendant toute l'année ou seulement six mois, suivant l'importance du gardiennage. Il doit en contrepartie surveiller le bétail, nettoyer les herbages. En outre, le mari est rémunéré à la tâche pour l'entretien des fossés, la fenaison et le ramassage des pommes, et la femme est payée « à la vache » pour la traite.

La condition de servante de ferme est ingrate, pénible et dans la seconde moitié du XIX^e siècle, bien des jeunes filles rêvent d'une autre activité professionnelle. Dans le canton de Vimoutiers, les moralistes s'inquiètent de cet état d'esprit qui entraîne une diminution importante de la main-d'œuvre agricole. « Les filles veulent être dames savantes, riches, institutrices, les plus modestes, couturières et modistes et surtout s'habiller en dame à la mode ».

Mais pour celles qui se décident à quitter leur village, l'espoir se transforme parfois en tragédie.

A la fin du XIX^e siècle, 41,8 % des filles soumises natives des communes du Calvados, 23,7 % de l'Orne et de la Manche, composent la population des prostituées caennaises (Gabriel Désert, « Prostitution et prostituées de Caen pendant la seconde moitié du XIX^e siècle », *Cahier des annales de Normandie*, Caen 1977).

LOUÉES-GAGES ET SALAIRES

La louée des domestiques se fait traditionnellement le 18 juillet, jour de la Saint-Clair. « Les femmes, vieilles ou jeunes, tiennent des bouquets à la main et les hommes des emblèmes de leur profession... Les cultivateurs font leur choix et débattent le prix. Si l'on tombe d'accord, le serviteur suit immédiatement son nouveau maître » (*Revue Lexovienne Illustrée du Calvados* — Septembre 1907).

Mais l'entrée en service peut également se faire à d'autres moments de l'année (à Noël entre autres), le contrat étant alors renouvelé le jour de la Saint-Clair.

Le 25 février 1790, Catherine Letellier (surnommée Catin), se loue pour 33 livres, une paire de sabots et les vins qui constituent une petite rémunération supplémentaire versée à l'occasion des ventes d'animaux ou de produits agricoles.

La même année, Jean Lemonnier, engagé comme domestique, gagne 78 livres par mois.

Catherine Letellier recevra 36 livres en 1791, 40 livres en 1792, 60 livres en 1793 et 1794.

En 1838, Euphrasie Lecoïnte est payée à la Saint-Clair, au prix de 120 F. Elle recevra 140 F en 1839 et 150 F en 1840.

En 1847, Issis Bourgogne est engagée. On lui promet 120 F par mois et un tablier mais en 1848 elle reçoit en outre « 2 F pour le vin, de 2 vaches grasses vendues à Froissy, 2 F pour la petite Jacqueline et 1 F pour ses chèvres ».

Ses gages ne varieront pas jusqu'en 1854, date de son départ.

D'ailleurs de 1838 à 1856, chaque servante est engagée pour 120 F par an et un tablier alors que les domestiques hommes reçoivent pour gages : L'un 240 F, le 2^e 200 F, le 3^e 180 F. En 1859, Adeline Moisson gagne 200 F et son mari 300 F en étant blanchi.

De 1859 à 1863, le salaire annuel est de 220 F, plus 2 tabliers mais le 1^{er} novembre 1863 : « Augustine Coudrai a reçu 220 F pour ses gages. Elle gagnera 240 F à l'avenir parce qu'elle n'aura que la moitié des vins sauf les os, les peaux de lapins, la plume, le vin du cochon et des veaux ; elle recevra 2 tabliers comme les autres années ».

A partir de 1867, les servantes louées à la Saint-Clair reçoivent « un denier à Dieu » de 5 ou 10 F selon les cas.

Après la première guerre franco-allemande, apparaît la servante « de basse-cour ». En 1873, Augustine Angot se loue pour 290 F et 2 tabliers, en 1876, la veuve Fouret est engagée pour 300 F par an et 10 F de denier à Dieu et en 1877, Jeanne Revalan, veuve Meinec, de Pontivy dans le Morbihan, sera payée 200 F ; en 1879, c'est le tour de Victorine Grivel, de Vessey dans la Manche, qui recevra 250 F et 2 tabliers. Alors que la durée moyenne du service des servantes est de 4 à 5 années, il est curieux de constater qu'à partir de 1870, les servantes de basse cour changent pratiquement tous les ans et que l'on doit faire appel à une main-d'œuvre étrangère à la région.

A la Saint-Clair de 1882, Octavie Lemaître est louée pour 275 F par an, alors que 2 briques de savon jaune coûtent 4,10 F, la livre de viande de boucherie 0,80 F, le canard 2,50 F, la tourte de pain 2,35 F, la galette (sablé) 1 F, qu'une journée de laveuse est payée 1,20 F et celle de menuisier 2,50 F.

SERVANTES DU XX^e SIÈCLE

A Saint-Pierre-sur-Dives, en 1901, la population des domestiques représente 22,1 % de la population féminine active. Elles sont âgées de

13 à 64 ans (cette dernière étant la bonne du curé), la moyenne se situant autour de 26 ans.

Quelques domestiques, une minorité, sont mariées à des journaliers, des ouvriers, ou le mari est, lui aussi, domestique.

Toutes les servantes sont âgées de 15 à 29 ans et sont célibataires. Elles travaillent le plus souvent dans les cabarets ou auberges.

En campagne, la servante est employée à toutes les tâches. Madame Lamulle a commencé sa vie professionnelle comme servante, à Heurtevent, canton de Livarot :

« J'ai été placée par mes parents dans une ferme : j'avais 11 ans à peine, puisque j'ai commencé mon travail début avril et que je prenais mes 11 ans en juillet. J'étais si petite que mes patrons m'avaient surnommée "Crevette".

Je gagnais 50 F par mois.

A cinq heures, je me levais et partais traire les vaches, ensuite il fallait passer le lait à l'écrémeuse (mes patrons faisaient des fromages), je lavais les bidons et les "cliches" tous les jours ; il fallait également nettoyer la laiterie.

A cette époque, les vaches étaient traitées 3 fois par jour : matin, midi et soir, si bien que nous étions très pris dans la journée.

L'hiver il fallait "curer" les étables et étaler le fumier à la main ; il n'y avait pas d'épandeur ! je gagnais 2 sous du tas.

J'avais un âne qui portait mes bidons de lait. Je me souviens qu'il me fallait presque une heure pour faire l'aller-retour. L'hiver, c'était pénible pour nous deux, le pauvre âne était bien chargé avec ses bidons sur le dos.

J'avais cinq enfants, et bien sûr, pas de machine à laver le linge, ni d'eau courante, je devais transporter l'eau, je ne manquais pas de travail.

Les enfants dormaient quand je partais à 5 heures, ils avaient l'habitude de rester seuls. A cette époque, nous avions des "lanternes tempête", elles s'éteignaient lorsqu'il y avait du vent... Dans ces cas-là, je me heurtais parfois aux pommiers et cela me mettait de mauvaise humeur !

Je participais à la fenaison, nous faisions à la main. Il n'y avait pas de faneuse : le foin était mis en "rôdes" à l'aide de râdeaux. Nous faisons des "vieillottes", c'est-à-dire de grosse "rôdes" pour que le foin mouille moins.

Lorsqu'il faisait chaud, c'était pénible, mais cependant, nous passions de bons moments. Particulièrement "la collation" était un moment de détente et aussi une pose très appréciée qui nous permettait de souffler un peu.

A l'automne, la cueillette des pommes terminée, il fallait scier du bois

pour l'hiver. J'aidais mon mari à scier au "passe-partout" de gros poiriers ; puis à cinq heures je retournais traire.

Lorsque je rentrais, vers 19 h 30, je m'occupais du repas, des enfants. Quand ceux-ci étaient couchés, il me fallait raccommoder leurs vêtements, cirer leurs "galoches" (il n'y avait malheureusement pas de bottes). Je ne me couchais pas avant 11 heures et parfois minuit, la journée était bien longue et souvent je m'endormais sur mon travail de couture. Cependant je ne voulais pas que mes enfants aillent à l'école avec des vêtements en mauvais état.

La vie était difficile à cette époque, mais nous n'y pensions pas. Le dimanche, nous travaillions comme les autres jours. Je me souviens qu'à la Toussaint nous ne cueillions pas de pommes. Les enfants participaient eux aussi, aux corvées (pommes, foin)... tout le monde travaillait dur, il n'y avait guère de loisirs... J'ai fait ce métier pendant 43 ans ».

La condition des servantes au XIX^e siècle et au début du XX^e nous semble, aujourd'hui, dure, ingrate, pénible. Il convient cependant de relativiser les faits et de les replacer dans le contexte général de l'époque. A côté de l'image de la servante séduite, déshonorée, vouée à la misère qui a inspiré de nombreux romanciers du siècle dernier et dont de nombreux témoignages figurent dans le registres des enfants abandonnés à l'hôpital de Lisieux, certaines jeunes filles avaient, très vraisemblablement, un sort beaucoup plus enviable que les ouvrières des villes. « Les bons maîtres » existaient et, curieusement, une gravure de la fin du XIX^e siècle, représentant les différentes positions sociales des femmes, fait figurer la servante au-dessus de la fermière et de l'ouvrière et au même rang que l'institutrice.

Sources :

Dénombrements de population des communes de Montpinçon, Notre-Dame-de-Fresnay, Saint-Georges-en-Auge, Sainte-Marguerite-de-Viette, Heurtevent, Saint-Pierre-sur-Dives ; Registre pour les gages des domestiques 1790 — 1898, Archives privées, Saint-Georges-en-Auge ; Registre pour nos dépenses 1870-1884, Archives privées, Saint-Georges-en-Auge ; Enquêtes auprès d'anciennes servantes des communes des cantons de Saint-Pierre-sur-Dives et Livarot.

MEDECINES POPULAIRES - MEDECINES TRADITIONNELLES

OU " L'ART DE SOIGNER GENS ET BETES " (Seguin Jean)

EXPOSITION AU FOYER RURAL DU BILLOT - 14 MAI AU 11 SEPTEMBRE 1988

" La médecine rurale telle qu'elle a survécu jusqu'à nos jours est issue à la fois d'une médecine savante ancienne dont l'origine remonte sans doute au monde antique et de traditions orales de provenances diverses, souvent considérées comme suspectes par toutes les autorités officielles des différentes époques." (Hugues Berton - Médecine Traditionnelle en milieu rural - SEREST 1986).

En s'appuyant comme lors des précédentes expositions sur des enquêtes réalisées par les membres du Foyer, cette manifestation essaiera de présenter un éventail aussi large que possible des médications utilisées dans notre région.

Premier thème abordé: la médecine traditionnelle systématiquement sous-tendue par une pensée religieuse ou plutôt une doctrine métaphysique: Emploi des plantes médicinales

Interventions surnaturelles: fontaines miraculeuses
Saints guérisseurs

Guérisseurs

Toucheuses

Second thème: La médecine savante: le médecin de campagne

Apothicaires et pharmaciens

Barbiers et chirurgiens

Troisième thème: Les endroits où l'on soigne:

Maladrerie et léproserie

Les hôpitaux

Quatrième thème: La médecine vétérinaire

Afin que vous ayez une idée plus précise de nos recherches, nous joignons à ce bulletin le questionnaire que nous

réalisons actuellement.

Si vous aviez des renseignements qui pourraient nous intéresser nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous les communiquer en remplissant les feuilles du questionnaire.

A l'avance nous vous en remercions.



Habit des Medecins et autres personnes qui visitent les Pestiferés, Il est de marroquin de levant, le masque a les yeux de cristal, et un long nez rempli de parfums

COMMUNIQUÉ PAR « ESCULAPE ».

Le médecin visiteur des pestiférés.

Gravure du début du XVIII^e siècle, placée en tête de l'ouvrage de Grillot, *Luon affligé de la peste* (1629), et reproduite d'après le livre du Dr Mollière : *Un précurseur moderne des théories microbiennes*, J.-B. Gouffon, 1886.

HISTOIRE & TRADITIONS POPULAIRES
 FOYER RURAL LE BILLOT
 L'OUDON
 14170 SAINT-PIERRE-SUR-DIVES

LES MEDECINES TRADITIONNELLES

OU L'ART DE SOIGNER LES BETES ET LES GENS

ENQUETE : Date ----- Enquêteur: -----
 Chez Monsieur ou Madame : ----- né le -----
 Domicilié à : -----

Ce questionnaire n'est pas exhaustif. Faites-nous part de vos remarques, de vos suggestions, de vos idées, particulièrement à propos des thèmes que nous n'aurions pas abordés.

QUESTIONS	REPOSES
<p>Vos parents faisaient-ils souvent appel au médecin ?</p> <p>Dans quelles circons tances ?</p> <p>Etait-ce toujours le même ou en changeaient-ils souvent ?</p> <p>Le médecin leur semblaient-ils riche ou n'était-il pas rétribué selon ses mérites ?</p> <p>Le médecin jouissait-il d'un certain prestige ?</p> <p>Etait-il une personnalité politique ?</p> <p>Autrefois appelait-on le médecin dès les premiers symptômes</p>	

de la maladie ou tentait-on d'abord de soigner le malade à l'aide de recettes familiales ?

Vos parents utilisaient-ils des plantes pour fabriquer leurs remèdes ?

Lesquelles ?

Ces plantes étaient-elles cultivées ou cueillies ?

À quelles époques de l'année étaient-elles récoltées ?

Prendait-on des précautions particulières au moment de la cueillette ?

Comment ces plantes étaient-elles conservées ?

Comment étaient-elles utilisées: infusion ?

décoction ?

onguent ?

pommade ?

Autres moyens ?

Pouvez-vous préciser l'emploi de certaines plantes dans votre famille ? Par exemple : le tilleul pour s'endormir

Avez-vous entendu dire que certaines pierres ou certains métaux pouvaient protéger ou guérir ? Lesquels ?

Des animaux étaient-ils employés dans la fabrication de certains remèdes : vipère ?

escargot ou limace ?

pigeon ?

Autres animaux ?

Comment les utilisait-on ?

Vos parents possédaient-ils des livres de médecine ?

Les avez-vous toujours ?

Avait-ils des instruments médicaux ?

Des pilons ? des mortiers ? des tisanières ? des clystères ? des urinaux ? des plats bassins ?

Pouvez-vous nous les prêter ?

Certaines maladies étaient soignées par des personnes auxquelles on attribuait des pouvoirs particuliers.

Avez-vous entendu parler de ces " guérisseurs " ?

Quelles maladies soignaient-ils ?

Leur activité était-elle secrète ou pratiquée au grand jour ?

Se faisaient-ils payer ?

Comment soignaient-ils le carreau ?

les maux de saints ?

Les verrues ?

d'autres maladies ?

Quel Saint guérisseur était invoqué dans votre commune ?

A quelle occasion ?

Y avait-il dans votre commune ou dans les communes voisines des lieux de pèlerinage ?

Des fontaines miraculeuses comme par exemple la fontaine St Laurent à La Chapelle Haute Grue ?

D'autres lieux extraordinaires ?

Savez-vous pourquoi on plaçait dans le mur de certaines maisons des ammonites ? des os de moutons ? ou certaines autres choses ?

Quel était le rôle du rebouteux ?

A quelles occasions avait-on recours à lui ?

Avez-vous entendu parler de "jeteurs de sorts " ? de sorciers ? Pouvez-vous nous parler de leurs pratiques ?

Autrefois allait-on souvent chez le dentiste ?

Y avait-il dans la commune des personnes qui arrachaient les dents ?

Comment soignait-on les maux de dents ?

6

Vos parents faisaient-ils souvent appel au vétérinaire ?

Dans quelles occasions ?

Quelles maladies soignaient-ils eux-mêmes ?

Comment : Maladies des bovins :

Maladies des chevaux :

Maladie des moutons :

Maladie des volailles :

Possédez-vous des instruments, des appareils concernant l'art vétérinaire que vous pourriez nous prêter ?

MEMBRES BIENFAITEURS - ANNEE 1987

Assemblée du Vieux Lisieux - Lisieux
Association Sud Pays d'Auge - Terre d'accueil et de rencontres
Commune de L'OUDON
Commune St GEORGES EN AUGE
Collège Ste Thérèse St Pierre sur Dives
Collège Vimoutiers
Lycée Marcel Gambier Lisieux
Service départemental d'Architecture - Boulevard Général Vanier - Caen

M et Mme ABLIN J.C	Berville
M et Mme ALLEGRET	Berville
M et Mme ALLIZARD Guy	St Pierre sur Dives
M et Mme ARBINET R.	St Pierre sur Dives
M et Mme BARDON	Le Mesnil Bacley
Mme Bayle Annette	St Pierre sur Dives
M. BAZOGE Max	Montpinçon
M. BEAUVALET Jean	Roquebrune
M. BEAUVALET Jean-Alain	Cormelles le Royal
M. BEAUVOIS Emile	St Pierre sur Dives
M. BEGUIN Henri	Caen
M. BELHAIRE Serge	Bonneville sur Touques
M. BELLIER Almir	Berville
M. BENARD André	Berville
M. BERTHAUX Jacques	La Brévière
Dr BERTHAUX Pierre	Conches en Ouche
M. BEUDIN Robert	Lieury
Mme BIDAULT	St Pierre sur Dives
M. BIHOREL Yves	Berville
M. BLANCHARD	St Pierre sur Dives
M. BOISNARD	St Pierre sur Dives
M. BOSSHARD	Cambremer
M. BOURGAULT Alain	Montpinçon
M. BOURGAULT Eric	Montpinçon
M. BOURGAULT Roland	Montpinçon
M. BOUVIER André	St Cyr du Ronceray
M. BRANELLEC Claude	Notre Dame de Fresnay
M. BRISSET Robert	St Pierre sur Dives
M. BRICON Thierry	Montpinçon
M. BUFFET Michel	Bretteville sur Dives
M. CALLEWAERT Henri	St Georges en Auge
M. CAPELAIN Jean	St Pierre sur Dives
M. CAPELAIN Maurice	St Pierre sur Dives
M. CARIOT Philippe	Bois-Colombes
Mme CASTAGNE Yvette	Paris
M. CASTEL José	St Pierre sur Dives
Dr CAUCHARD François	St Pierre sur Dives
M. CAVELIER René	St Pierre sur Dives
Mme CERTAIN Hélène	St Pierre sur Dives
. COMELLO Pierre	St Pierre sur Dives
M. CORSET GEORGES	Notre Dame de Fresnay
M. CORSET Gérard	Notre Dame de Fresnay
M. CORSET Michel	Nantes
M. CORSET Marcel	Lisieux
M. COTTIN Michel	Lisieux
M. COUDRAY Philippe	Berville
M. COUDREY Gilbert	La Pétruvienne St Pierre sur Dives
M. DAMECOURT Jean-Loup	Bordeaux

M. DAMECOURT René	Berville	
Mme DAMY Cécile	Berville	
M. DANOT	Boissey	
M. de JUNNEMANN	Louveciennes	
M.de SAINT BASILE Pierre	Les Autels St Bazile	
M; de VIGAN Xavier	La Brosse	
M. DEBIERRE Daniel	Notre Dame de Fresnay	
M. DELAMARCHE Michel	Grisy	
M. DELANGLE Jacques	Falaise	
M. DELARUE Léon	Carpiquet	
M. DELAVEAU Jacques	Pont l'Evêque	
Mme DENIS Yvette	Berville	
M. DENTZ François	Le Houlbec - Ecots	
M. DEPRAETERE Pierre	Berville	
Mme DESPRES	Caen	M. DESCHAMPS Yves St Michel de Livet
Mme DIARD Claude	St Pierre sur Dives	
M. DUDONNE Jean	St Julien le Faucon	
M. DUFALLY Yvon	Boissey	
M. DUHAMEL André	Berville	M. DUPUY Bernard Ste Marguerite de
M. DOUIS Marcel	Mézidon	Viette
M. DUBUS Jean	Berville	
M. DUVAL Bernard	Vimoutiers	
M. DUVAL Eugène	Berville	
M. DUVAL	St Michel de Livet	
M. EUGENE Claude	Grandmesnil	
Mme FAUVEL Claudine	St Pierre sur Dives	
M. FOUCTIERE Pierre	Condé sur Ifs	
M. FOUETILLOU Michel	Le Billot-Montpinçon	
M. FREMONT Pierre	St Georges en Auge	
M. GALLOT	Boissey	
M. GASTEBOIS J.J	Berville	
M. GODET Jean	Grandmesnil	
M. GERMOND Claude	Maintenon	
M; EDOUARD Claude	Lisieux	
M. GADRAT Jean-Michel	Les Autels St Bazile	
M. GIRARD Pierre	Notre-Dame de Fresnay	
Mle GIRARD Evelyne	Caen	
Mme GODET Mauricette	Trun	
M. GOHIER Armand	Bonnebosq	
Mme GOSSELIN Suzanne	St Pierre sur Dives	
M. GRANDIDIER	St Pierre sur Dives	
M. GRENON Bernard	Bretteville sur Dives	
M. GUERAS Alain	St Georges en Auge	
Mme GUESNON Nadine	Bretteville sur Dives	
M.HEDOU Francis	Jort	
M. HUREL Alain	St Pierre sur Dives	
M. INGE Armand	Garnetot	
M. JAMBIN Abel	St Pierre sur Dives	
Mme KLIKA Gabrielle	St Martin de Fresnay	
M;l'Abbé HEUDELINÉ	St Pierre sur Dives	
M. LABORDE Charles	Jort	
M. LANNEHARD Alain	Le Mesnil Germain	
Mme LASSALLE	Heurtevent	
M. LAUNAY Christian	Berville	
Mme LEBERTRE Josiane	Berville	
M.LEBRETHON Ernest	Ecots	
M. LEBRUN Guy	Livarot	
M. LECHEVALIER Serge	Boissey	
M. LECHEVALLIER Christian	Argences	
Mme LECONTE Mauricette	Cagny	
M. LEFEVRE Léon	Pharmacie St Pierre sur Dives	

M. GUILLIN Gérard	Notre Dame de Fresnay
Mme FERRY	Cormelles le Royal
Mme LEFRERE Yvette	St Pierre sur Dives
M. LEGUEVEL	St Pierre sur Dives
M. LEJEUNE Paul	Berville
M. LEMAIRE Philippe	Berville
M. LEMOINE Marcel	Alfortville
M. LEMONNIER Henry	Ste Marguerite de Viette
Mme LEPREVOST de la MOISONNIERE	Appegard
M. LEROY Aldonce	St Pierre sur Dives
M. LEROY Alexandre	St Pierre sur Dives
M. LETONDU Marceau	Le Billot-Montpinçon
Mme LEVIEILS Christiane	St Georges en Auge
M. LEYMET Jean	Thiéville
M. LUCAS Yvon	Cormelles le Royal
M. MAGDELAINE	Cormelles le Royal
Mme MAHIAS	Cheffreville Tonnencourt
M. MAIN Serge	Caen
M. MALLAN François	Berville
M. MALLET Lucien	Falaise
M. MANEUVRIER Christophe	Le Billot -Montpinçon
M. MANEUVRIER Jack	Le Billot-Montpinçon
Mme MANEUVRIER Henriette	Rouen
M. MANOURY Jean-Raphaël	Mézidon
Mme MARGUES	St Michel de Livet
Mme MARIE	Cerisy la Forêt
M. MARIE André	Mézidon
M. MARIE Bernard	Norrey en Auge
M. MARIE Roger	Le Rocreux Berville
M. MAUBANT Gérard	Hiéville
M. MESLON Hubert	Tôtes
MME MILLECAMPs Christine	Le Billot-Montpinçon
M. MILLECAMPs Lucien	Le Billot-Montpinçon
M. l'Abbé MIALON	Ste Marguerite de Viette
M. Morin alain	St Pierre sur Dives
M. MOURIERE Bernard	Grandmesnil
Mme MOUTIER Andrée	Ecots
M. MULLIER Alain	St Pierre sur Dives
M. NIGAULT Michel	Notre Dame de Fresnay
Mme OLIVIER Denise	Berville
M. OLIVIER Roger	St Pierre sur Dives
M. PAVY Maurice	Le Billot-Montpinçon
M. PENAULT Pierre Jean	Pont l'Evêque
Mme PEPIN Catherine	St Pierre sur Dives
M. POETTE Michel	Vieux-Pont
Mme POUCHIN Solange	Thiéville
Mme POUTEAU Marie Thérèse	St Pierre sur Dives
Mme POUTEAU Renée	Bretteville sur Dives
M. PREVEL Bernard	St Pierre sur Dives
Mme PRUNIER Janick	Bretteville sur Dives
M. RACINE Raymond	Paris
Mme RESTOIN Yvette	Berville
M. ROBILLARD Bernard	Ouville la Bien Tournée
M. ROBILLARD Paul	Notre Dame de Fresnay
M. ROBIN Paul	Livarot
M. ROINARD Francis	Corbeil Essonne
M. ROUHER Michel	Ecots
Mme ROUSSEAU Germaine	St Pierre sur Dives
M. PELTIER Jean	Tortisambert
M. SADY Michel	Lisieux
M. SALAUN René	Berville

SYNDICAT D'INITIATIVE	St Pierre sur Dives
M. TERNET Jean-François	Caen
M. TEXIER Gérard	St Pierre sur Dives
M. THEROUDE Daniel	Tordouet
M. TOUTAIN Gérard	St Pierre sur Dives
Mme TRANCHANT Simone	Vendeuvres
M. TRANQUILLE Gilles	St Pierre sur Dives
MEM TRIGER Thérèse	St Georges en Auge
Mme TRUFFERT Martine	Vendeuvre
M. VALET René-Henri	Beuvron
M. VERMES-BERTIN	Eterville
M. VILLAIN Claude	St Pierre sur Dives
Mme VINANDY Noelle	Thiéville
Mlle VIVIER Marie-Noelle	Livarot
M.WEBRE François	Berville
Mme WEBRE Thérèse	St Pierre sur Dives
Mme WILLEME	St Pierre sur Dives
Dr PIEL-DESRUISSEAUX	Lisieux
